

DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

Conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les délégataires ont produit un rapport retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public, ainsi qu'une analyse de la qualité de service.

C'est donc un résumé de ces rapports qui est présenté au conseil municipal, l'intégralité de ceux-ci étant consultable en Mairie.

Les délégataires concernés sont :

- I - LISPACH EXPLOITATION (page 2)
- II - TELESKIS DU BRABANT (page 5)
- III - LA BRESSE LABELLEMONTAGNE (page 7)
- IV - M. Unal GOK (restaurant La Passerelle et Bowling) (page 29)

I - LISPACH EXPLOITATION

Ci-dessous rapport communiqué par M. KIELWASSER de LISPACH EXPLOITATION, concernant la saison hivernale 2020-2021

Objet : Rapport d'activité 2020/2021 DSP LISPACH EXPLOITATION

Notre domaine skiable alpin a été fermé totalement par décision gouvernementale en raison de la pandémie de covid-19.

Il n'y a donc aucune statistique à transmettre.

Pour en rajouter à notre déconvenue, l'enneigement nous aurait permis de faire une saison pleine. D'autant que le fait de nous interdire d'accueillir du public n'aura pas eu les effets escomptés puisque la fréquentation sur le site a été massive...

En clair, nous avons été privés de ce qui aurait pu être une très bonne saison du fait de la conjonction enneigement-fréquentation.

En conclusion, il n'y a pas eu de saison 2020/2021 pour nos remontées mécaniques qui sont restées complètement à l'arrêt.

Le facteur négatif le plus flagrant est et restera que cette non-saison vient s'additionner à la saison précédente qui avait été cruellement impactée par le déficit d'enneigement.

Le seul élément positif, qui n'est pas négligeable d'ailleurs, est que nous n'avons pas été abandonnés par les pouvoirs publics, comme la plupart des entreprises du pays : les facilités d'emprunt et les aides nous permettent de rester en vie et d'envisager avec impatience l'hiver prochain.

Il en résulte bien évidemment un endettement plus grand sans que rien ne nous autorise pour autant à engager des investissements importants.

Nous effectuerons bien entendu les travaux d'entretien et de maintenance strictement nécessaires à la poursuite de l'exploitation de nos remontées mécaniques et du domaine skiable que vous nous avez confiée dans le cadre de la DSP.

COMPTE DE RESULTAT LISPACH EXPLOITATION au 30/11/2020

	Exercice N au 30/11/2020	Exercice A-1 au 30/11/2019	ECART A/A-1 en €	ECART A/A-1 en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net du CA	68 554	190 291	-121 737	-63,97%
Production stockée		0	0	
Production immobilisée		0	0	
Subventions d'exploitation	14 544		14 544	
Reprises, transfert de charges	17 069	2 762	14 307	517,99%
Autres produits	1 353	301	1 052	ns
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	101 519	193 354	-91 835	-47,50%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achat matières et autres appro.	165	1 281	-1 116	-87,12%
Variation de stock	184	-407	591	-145,21%
Autres achats et charges externes	56 054	81 214	-25 159	-30,98%
Impôts et taxes	3 990	7 386	-3 396	-45,98%
Salaires et traitements	38 332	79 673	-41 341	-51,89%
Charges sociales du personnel	9 484	15 886	-6 402	-40,30%
Dotations aux amort sur immo	14 723	34 656	-19 933	-57,52%
Autres charges	91	72	19	ns
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	123 022	219 760	-96 738	-44,02%
RESULTAT D EXPLOITATION	-21 503	-26 406	4 903	-18,57%
Produits Financiers	920	256	664	ns
Charges Financières - Intérêt et charges assimilées	546	856	-310	-36,20%
RESULTAT FINANCIER	374	-600	974	162,31%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-21 129	-27 006	5 877	-21,76%
Produits exceptionnels - s/opération en capital	24 486	32 565	-8 079	-24,81%
Reprises s/déprec. Et prov., transferts charges		19 393	-19 393	ns
Charges exceptionnelles s/op de gestion			0	ns
Charges exceptionnelles s/op en capital			0	
Dot.aux amort. Dépréciations et provisions			0	ns
RESULTAT EXCEPTIONNEL	24 486	51 958	-27 472	-52,85%
Impôts sur les bénéfices		3 686	-3 686	-100,00%
TOTAL PRODUITS	126 925	245 568	-118 642	-48,31%
TOTAL CHARGES	123 568	224 302	-100 734	-44,91%
RESULTATS DE L'EXERCICE	3 356	21 267	-17 910	-84,23%

LISPACH EXPLOITATION

BILAN - ACTIF		NET AU 30/11/2020	NET AU 30/11/2019	Ecart
ACTIF IMMOBILISE		5 812 €	20 535 €	-14 723 €
Immobilisations corporelles	Terrains		167 €	-167 €
	Constructions			0 €
	Installations techn. mat. & outillage	5 741 €	20 297 €	-14 556 €
Immobilisations financières	<i>Participations</i>	14 €	14 €	0 €
	<i>Autres titres immobilisés</i>	57 €	57 €	0 €
ACTIF CIRCULANT		105 786 €	69 817 €	35 969 €
Stocks et en cours	Matières premières et approv.	3 294 €	3 478 €	-184 €
Créances	Autres créances	41 368 €	33 509 €	7 859 €
	Disponibilités	45 941 €	16 198 €	29 743 €
	Charges constgâtées d'avances	15 183 €	16 632 €	-1 449 €
TOTAL ACTIF		111 598 €	90 352 €	21 247 €

BILAN - PASSIF		AU 30/11/2020	AU 30/11/2019	Ecart
CAPITAUX PROPRES		7 556 €	7 586 €	-30 €
	Capital	7 500 €	7 500 €	0 €
Réserves	Réserve légale	750 €	750 €	0 €
	Autres réserves	12 720 €	12 720 €	0 €
	Report à nouveau	- 16 770 €	- 38 037 €	21 267 €
	Résultat de l'exercice		21 267 €	-21 267 €
		3 356 €		
	Subventions d'investissement		3 386 €	-3 386 €
	Provisions réglementées			0 €
DETTES		104 042 €	82 294 €	21 748 €
Dettes financières	Emprunts auprès Ets de crédit	40 000 €	416 €	39 584 €
	Emprunts et dettes financières div.	30 295 €	50 312 €	-20 017 €
Dettes Exploitation	Dettes fournisseurs et cptes rattachés	27 994 €	22 704 €	5 290 €
	Dettes fiscales et sociales	3 214 €	7 224 €	-4 010 €
	Autres dettes	2 539 €	1 638 €	901 €
COMPTES DE REGULARISATION		- €	471 €	-471 €
	Produits constatés d'avance		471 €	-471 €
TOTAL PASSIF		111 598 €	90 352 €	21 246 €

II - TELESKIS DU BRABANT

RETOUR sur Les Chiffres de la **saïson 2019 - 2020**

Ouverture de la station du 27 février 2020 au 08 mars 2020

Nombre de jours d'ouverture : 4 jours.1/2 -93,4 % de 2018 - 2019

- Piste verte : 4j1/2
- Pistes bleues : 4 j
- Pistes rouges : 0

Pour 162 journées skieurs soit : 3,4% de 2018 2019

Nombre de passages : 2 916

Chiffre d'affaires TTC de : 2 119 € soit : 3,61% de 2018 - 2019

COMMENTAIRES:

Situation climatique catastrophique, hiver désastreux. Impossible de tenir un manteau neigeux suffisant.

➤ **COMPTE DE RESULTAT DU 01/10/2019 AU 30/09/2020 :**

Compte de Résultat - Remontées Mécaniques - LE BRABANT - M. B. Géhin							
		01/10/2019 au 30/09/2020	01/10/2018 au 30/09/2019	01/10/2017 au 30/09/2018	01/10/2016 au 30/09/2017	01/10/2015 au 30/09/2016	01/10/2014 au 30/09/2015
Produits d'exploitation	Production vendue : Biens Services		90 494 €	86 300 €	52 675 €	84 474 €	105 592 €
	Chiffre d'Affaire Net	- €	90 494 €	86 300 €	52 675 €	84 474 €	105 592 €
Charges d'exploitation							
	Autres achats et charges externes		43 554 €	44 655 €	35 051 €	44 882 €	40 080 €
	Impôts, taxes et versement assimilé		315 €	369 €	202 €	265 €	386 €
	Salaires et Traitements		8 379 €	9 987 €	9 882 €	9 578 €	9 728 €
	Charges sociales		1 160 €	2 027 €	2 082 €	2 070 €	2 173 €
	Dotations d'exploitation sur immobilisation		14 903 €	22 985 €	33 852 €	40 884 €	41 095 €
	Autres charges d'exploitation		1 400 €	1 014 €	875 €	1 359 €	1 865 €
	Charges d'exploitation	- €	69 711 €	81 037 €	81 944 €	99 038 €	95 327 €
Produits financiers							
Charges financières							
Frais mixte					13 209 €	11 508 €	9 983 €
Produits exceptionnels							
	Quote-part Subvention			1 457 €	7 044 €	10 000 €	10 000 €
	Produits exceptionnels	- €	- €	1 457 €	7 044 €	10 000 €	10 000 €
RESULTAT (bénéfice ou perte)		0 €	20 783 €	6 720 €	-35 434 €	-16 072 €	10 282 €
** Données comptables 2019/2020 non communiquées à ce jour							

HIVER 2020 – 2021 - Ouverture de la station du : **FERME ADMINISTRATIVEMENT - MOTIF COVID**

Nombre de jours d'ouverture : 0 jour

- Piste verte : 0
- Pistes bleues : 0
- Pistes rouges : 0

Pour 0 journée skieur soit Nombre de passages de 0

Chiffre d'affaires TTC de : 0 € soit : 100 % de perte

COMMENTAIRES :

Hiver très bon quantitativement et qualitativement mais sous le coup d'une interdiction de travailler qui ne sera même pas compensée, pour moi, par les services de l'état lesquels m'ont refusé d'ouvrir une version papier d'indemnisation le 1 juillet 2021.

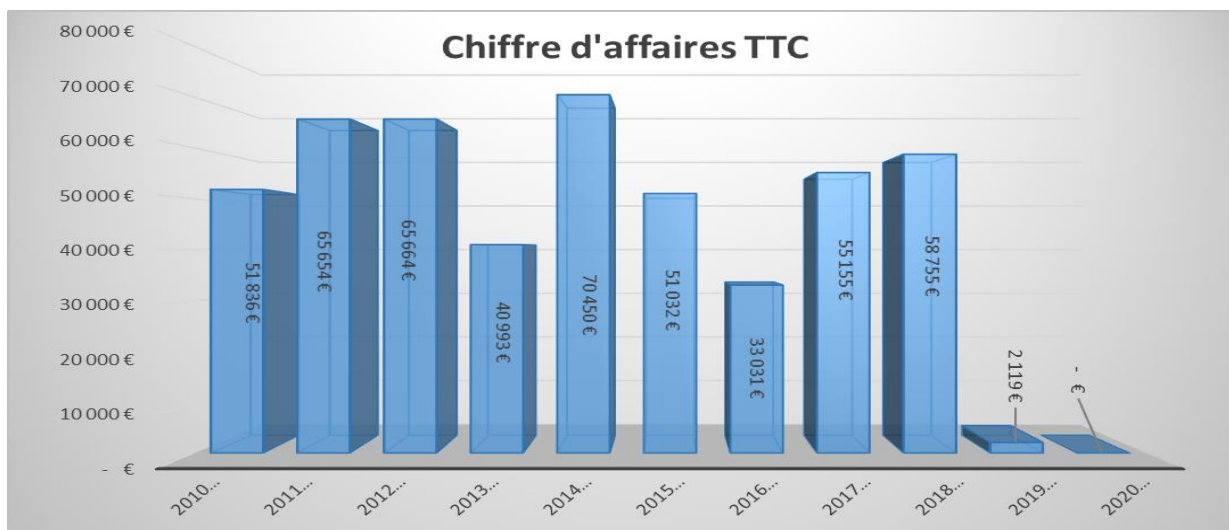
Hébergé chez OXITO, j'ai été privé d'internet du 19 mai au 26 juin 2021. La demande n'a été déposée chez mon comptable que le 26 juin qui ne s'est pas affolé et nous en sommes arrivés au 1 juillet. Malheureusement la déclaration en ligne clôturait le 30 juin 2021. Une manière bien singulière de balayer d'un seul coup toute prétendue indemnisation.

Je cite « personne ne sera laissé au bord du chemin »

➤ **Activité :**

	2020-2021		2019-2020		2018-2019		2017-2018		2016-2017		2015-2016		2014-2015	
dates ouverture de la station :	Fermeture Administrative "Covid"		27/02/2019 au 08/03/2020		12/01/2019 au 20/03/2019		09/12/2017 au 18/03/2018		07/01/2017 au 11/03/2017		16/01/2016 au 28/03/2016		27/12/2014 au 22/03/2015	
		Ecart A/A-1		Ecart A/A-1		Ecart A/A-1		Ecart A/A-1		Ecart A/A-1		Ecart A/A-1		Ecart A/A-1
Nombre jours d'ouverture	-	-4,5	4,5	-64	68	-10	78	16	62	-10	72	0,00%	72	26,32%
Piste verte	-		4,5		68		78		61		72		72	
Pistes bleues	-		4		66		76		62		72		72	
Pistes rouges	-		-		40		18		11		23		42	
Journées skieurs	-	-100,00%	162	-96,58%	4 740	2,07%	4 644	57,48%	2 949	-34,93%	4 532	-30,76%	6 545	52,64%
Nombre de passages	-	-100,00%	2 916	-94,65%	54 548	-9,29%	60 137	60,00%	37 586	-35,06%	57 876	-52,38%	121 540	68,00%
C.A TTC	-	-100,00%	2 119	-96,39%	58 755	6,53%	55 155	66,98%	33 031	-35,27%	51 032	-27,56%	70 450	71,86%
Redevances communales	-		107		2 956		2 963		1 662		2 567		3 544	
TRM (taxe s/remontées mécaniques)	-		50		1 556		1 459		875		1 351		1 865	
Redevance Loi montagne	-		56		1 400		1 504		787		1 216		1 679	

➤ **Evolution Chiffre d'Affaires :**



LA BRESSE – LABELLEMONTAGNE

Exploitation des remontées mécaniques de LA BRESSE-HOHNECK

Le rapport remis par la Sté LABELLEMONTAGNE analyse le fonctionnement de la délégation pour la saison Hiver 2019/2020 + Eté 2020, ainsi que la saison Hiver 2020/2021

I – ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DE LA D S P sur l'exercice 2019/2020

1 – Données générales sur la Saison Hiver 2019/2020 & Eté 2020

- 1.1) Déroulement de la saison Hiver 2019/2020 – Remontées mécaniques

Les faits particulièrement marquants :

- En lien direct avec l'hiver météorologiquement difficile, un premier dossier de recours à l'activité partielle a été engagé fin décembre 2019 (6ème dossier demandé au cours des 7 dernières années, mais aucun mis en oeuvre au cours des 3 années précédentes). L'entreprise a été mise en activité partielle à partir du 6 janvier 2020, avec jusqu'à 23 salariés au chômage sur le mois de janvier. La situation s'est améliorée début février, permettant de faire rentrer l'ensemble de salariés dans l'entreprise.

- Avec la survenance de la pandémie Covid 19 et les mesures de confinement prises au niveau national en mars 2020, un deuxième dossier de recours à l'activité partielle mi-mars a été engagé, celui-ci bénéficiant du dispositif spécifique Covid : le taux horaire de l'allocation d'activité partielle (cofinancé par l'État et l'Unedic) a été porté à 70 % de la rémunération horaire brute (dans la limite de 4,5 fois le taux horaire du SMIC), alors que cette allocation était jusqu'alors forfaitaire (7,74 € par heure chômée par salarié pour les entreprises de moins de 250 salariés).

L'ensemble des salariés permanents ont été placés en chômage technique à compter du 18 mars 2020. La reprise du travail s'est faite le 11 mai 2020 sur site. A noter que plusieurs salariés (services administratifs et de direction) ont travaillé ponctuellement en télétravail pendant cette période.

Concernant le déroulé chronologique de l'hiver 2019/2020, l'ensemble des installations étaient en veille et opérationnelles, comme chaque année, à partir de mi-novembre 2019 : deux chutes de neige en amont de la saison les 18 et 19 novembre, et du 9 au 13 décembre, une semaine avant le début des vacances de Noël. Malheureusement, un redoux est venu faire fondre la quasi-totalité de cette neige durant la semaine précédant Noël.

Au cours de cet hiver où vents chauds de Sud Sud/Ouest, inversions de températures et températures largement supérieures à la moyenne se sont succédés tout au long de l'hiver, une campagne d'enneigement difficile a été opérée, où le moindre créneau de températures négatives était mis à profit. Il a fallu faire face, tout au long de l'hiver à une quasi impossibilité de produire de la neige de culture sur le bas des pistes, et particulièrement la piste Ecole, ainsi que sur certains secteurs des pistes Bourvil et Blanchemer, les conditions de température n'étant pas réunies. Pour pallier ce déficit de neige sur des zones stratégiques, il a fallu recourir ponctuellement à des rotations de camions de neige.

L'ouverture de la station s'est faite le samedi 21 décembre 2019, premier jour des vacances de Noël, avec un domaine skiable partiel, 7 pistes et 7 remontées mécaniques, sur les pistes desservies par les télésièges Vologne Express, La Lande, Grand et Petit Artimont, et par les téléskis Ecoles.

Un constat a été fait dès ce début de saison, phénomène qui s'est poursuivi jusqu'à la fin de celle-ci : la station de La Bresse-Hohneck bénéficiait d'un report de fréquentation des clients des autres stations du massif qui n'ont pas pu ouvrir leur domaine par manque de neige.

A compter du 30 décembre 2019, ouverture possible pour une semaine du secteur Chitelet Goulet. Le domaine partiel comptait alors 14 pistes et 10 remontées mécaniques. La période de fin des vacances jusqu'à la mi-janvier 2020 a été marquée par une progressive dégradation du manteau neigeux, le 24 janvier 2020 seules 2 pistes et 3 remontées mécaniques étaient encore ouvertes.

Les conditions de froid de fin janvier ont alors permis de conforter progressivement le manteau neigeux sur plusieurs pistes, et de proposer 9 pistes et 8 remontées mécaniques le 25 janvier, jusqu'au 1er février.

Une nouvelle dégradation météo accompagnée de vents forts a contraint à fermer le domaine les 3 et 4 février. Réouverture le 5 février à la faveur d'une chute de neige et nouvelle production de neige de culture, et pour le premier jour des vacances d'hiver, le domaine était ouvert sur 8 pistes et 7 remontées mécaniques.

Autre fait marquant, la tempête CIARA traversait le massif le 10 février, contraignant à fermer pour la 3e journée de la saison ce 10 février. Réouverture le 11 février à la faveur d'une nouvelle chute de neige.

Les deuxième et troisième semaines des vacances d'hiver se sont déroulées avec une forte fréquentation liée aux vacances de la zone du Grand Est, de la Belgique, et avec le report de fréquentation des clients des autres stations fermées du massif. Le domaine partiellement ouvert a proposé au plus fort une vingtaine de pistes ouvertes.

Constat d'une fréquentation en chute libre au cours de la quatrième semaine des vacances d'hiver, effet conjugué d'un calendrier scolaire aux semaines déséquilibrées et de l'hiver difficile.

La situation d'enneigement se dégradant à nouveau, la décision a été prise de mettre fin à la saison le jeudi 12 mars à 17h30, soit deux jours avant que l'ensemble des autres stations françaises ne soient à leur tour fermées, avec la survenue de la crise sanitaire Covid-19.

Quelques chiffres :

- Le domaine skiable a fonctionné au total 80 jours du 21/12/2019 au 12/03/2020 (pour 100 jours en 2018/2019). Aucune session Aurore n'a eu lieu de toute la saison, et uniquement 14 sessions Nocturne entre le 15 et le 29 février 2020
- 224 184 journées skieur soit -41.6% par rapport à 2018/2019, et en baisse globale de -37.3% par rapport à la moyenne des 4 hivers précédents.
- Saison 2019/2020 : 10^{ème} et dernier rang parmi les 10 dernières années en terme d'affluence, avec 1 689 794 passages et un chiffre d'affaires TTC de 4 169 K€ en diminution de -46% en euros courants par rapport à la moyenne des 4 saisons précédentes.
- Luge toute saison « Schlitte Mountain » : 35 100 passages enregistrés du 1/9/2019 au 31/03/2020 (soit - 22 % par rapport à N-1), pour un C.A de 187 K€ HT (206 K€ TTC) soit -3.1% par rapport à l'hiver 2018/2019).

- **1.2) Déroulement de la saison estivale 2020 – Remontées Mécaniques (en lien avec l'activité VTT), et attractions enfants**

a) Remontées mécaniques :

Le télésiège débrayable de Vologne Express a fonctionné durant 75 jours du 30 mai au 20 septembre 2020.

Fait particulièrement marquant :

- L'impact de la crise sanitaire COVID19 sur les activités été 2020

Avec la survenance de la pandémie Covid-19 et les mesures de confinement et d'arrêt de toutes les activités « non essentielles » prises au niveau national le 14 mars 2020, l'ensemble des salariés permanents ont été placés en activité partielle pour la 2e fois de l'exercice à compter du 18 mars. La reprise du travail a été effectuée avec le déconfinement le 11 mai 2020 à la station, repoussant de ce fait les dates d'ouverture été 2020, dans un contexte où les Vosges restaient classées en « zone rouge » Covid, avec maintien de restrictions de circulation.

L'ouverture des différentes activités proposées à la clientèle était initialement prévue dès le 4 avril pour la luge Schlitte Mountain, et le 1er mai pour le Bikepark.

Au cours de la période de confinement, un protocole sanitaire a été élaboré avec les managers et les équipes du Groupe Labellemontagne dans lequel s'inscrivent notamment les activités d'entretien et de maintenance des installations, et plus largement la reprise du travail en présentiel sur le site. Organisation d'une reprise d'activité progressive sur site des salariés pour une reprise d'activité des opérations de maintenance à partir du 11 mai, qui a coïncidé avec la date de la fin du confinement. Le protocole de l'entreprise avait été préalablement présenté aux représentants du personnel ainsi qu'à la médecine du travail.

L'ouverture progressive à la clientèle s'est déroulée en 2 phases, avec la mise en place de protocoles assurant l'accueil des clients en respectant les mesures barrières (pour la sécurité de tous, clients et salariés):

La luge Schlitte Mountain a été ouverte tous les jours des vacances scolaires estivales et de Toussaint, et tous les week-ends et jours fériés à partir du 21 mai 2020 et jusqu'à la fin octobre, soit un nombre de jours d'exploitation en baisse de 52 jours par rapport à 2019.

Le télésiège Vologne Express a fonctionné tous les jours des vacances scolaires estivales, et tous les week-ends et jours fériés du 30 mai au 20 septembre 2020, soit un nombre de jours d'exploitation en retrait de 10 jours par rapport à 2019.

Aucun phénomène climatique défavorable majeur et/ou durable n'a marqué cette saison estivale. Météo globalement ensoleillée sur les mois de juillet et août, et ouverture du Bikepark tous les week-ends et jours fériés, et tous les jours des vacances scolaires.

Cette saison marquée par le contexte sans précédent de la crise sanitaire Covid, a amené à rapidement imaginer, réorganiser et mettre en place des conditions d'accueil de clientèle et d'exploitation inédites. Ainsi le départ du télésiège Vologne fut réaménagé quelques jours avant l'ouverture du Bikepark, afin de garantir la sécurité tant des usagers que des salariés de l'entreprise, en limitant fortement les contacts avec les vélos et en permettant le respect des gestes barrières sur l'ensemble des phases d'embarquement, débarquement et de transport.

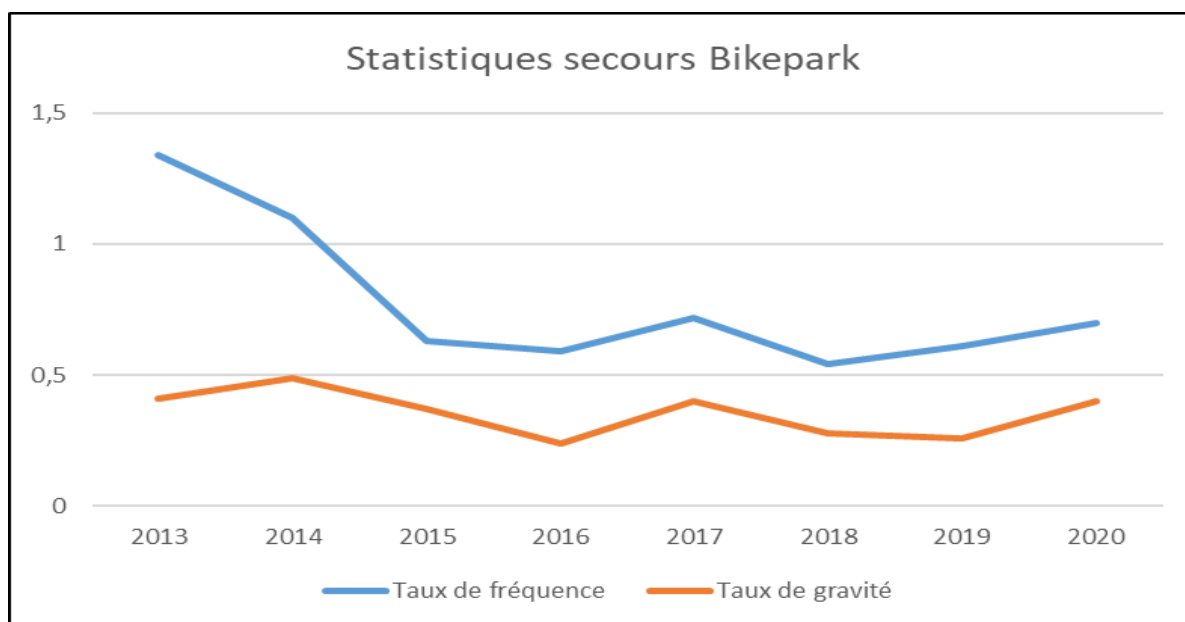
Cette saison est la 9ème saison où l'accès au télésiège Vologne Express fut proposé aux piétons et vététistes.

L'offre est composée de 11 pistes Bikepark, dont un Pump Track, 6 itinéraires VTT Cros Country et piétons et 1 retour station piétons. A chaque type de piste correspond une signalisation spécifique, identique d'une part à celle existante sur le massif pour les itinéraires VTT Cross-Country mise en place par l'Office du Tourisme de La Bresse, et conforme d'autre part à la norme « AFNOR S52-110 Aménagement des pistes de descentes VTT » mise en place par les patrouilleurs VTT pour les pistes du Bikepark.

Quelques chiffres :

- Diminution de l'activité Bikepark et une fréquentation piétonne en forte augmentation avec +6% de titres par rapport à l'année précédente.
- 89 625 passages sur le télésiège (dont 84 162 VTT et 5 463 piétons), soit baisse globale de -5.7% par rapport à la dernière saison, imputable à la perte de 10 jours d'exploitation en début de saison lié aux mesures de restriction de circulation dans le cadre de la crise sanitaire. La fréquentation journalière du télésiège de Vologne est stable par rapport à l'été 2019, qui était un record depuis l'ouverture du Bikepark en 2013.
- Légère baisse de l'activité estivale pour la deuxième année consécutive avec un C.A RM de 246 K€ HT pour cette année 2020 (-4.2% par rapport à 2019)
- Pour la période de mai à septembre 2020, résultat d'exploitation de 137 K€ HT pour l'activité liée au TSD6 Vologne express, hors coûts de création des pistes VTT.

b) Comparatif secours Bikepark – été 2013 à 2020 :

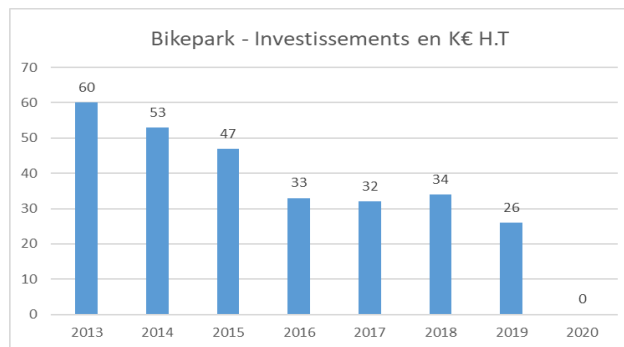


Les taux de fréquence et le taux de gravité des secours pour cette saison 2020 sont légèrement en dessous de la moyenne des 8 années d'exploitation du Bikepark.

Le nombre de blessés est en légère hausse au-dessus de la moyenne des 7 dernières années. La situation météorologique chaude et sèche de cet été a eu pour conséquence un déficit de précipitations, rendant les pistes de descente plus poussiéreuses et glissantes, avec plus de risques de perte d'adhérence, entraînant une hausse du nombre de chutes de vététistes. Cela a été particulièrement le cas sur les périodes les plus sèches sans précipitation du mois d'août et de début septembre.

Il est à noter également que le nombre de blessés plus graves, nécessitant une évacuation hélicoptérée, est inférieur à la moyenne des 8 dernières années pour cette saison 2019.

Investissement dans la création des pistes et équipements du Bikepark depuis 2013, pour un montant total sur 8 ans de 285 k€ HT. L'année 2020 n'a pas fait l'objet d'investissements, conséquence de l'hiver difficile 2019-2020, de la crise Covid en cours, et du plan de rigueur mis en place dans l'entreprise pour faire face aux difficultés économiques en résultant.



Il est à noter que la mise en place de la saison estivale 2020 a été impactée par le confinement toujours en vigueur début mai, réduisant les temps de travaux préparatoires de remise en état par les équipes par rapport aux années précédentes, avec des conditions de travail inédites en termes de protocole sanitaire visant à la protection des salariés. L'année 2020 nous permet de confirmer à nouveau l'atteinte d'un petit équilibre (= hors investissements et frais de structure) pour l'activité liée au télésiège TSD6 Vologne Express.

c) Attractions :

En complément des deux principales activités : la luge toutes saisons Schlitte Mountain et l'accès au télésiège Vologne Express), il était normalement proposé à la clientèle, au pied des pistes, face au restaurant Le Slalom, 5 activités connexes (hors DSP) à destination des 4-11 ans, le WAOULAND attractions. Dans le contexte de crise sanitaire, et face à l'interdiction de certaines activités, aux difficultés d'exploitation en lien avec les protocoles sanitaires à mettre en place et à l'incertitude de la pérennité d'ouverture, et tenant compte que le compte d'exploitation de ces activités était déficitaire sur les 2 dernières saisons, il a été décidé de ne pas mettre en place le parc Waoulant pour la saison estivale 2020.

- 1.3) Déroulement de l'exercice 2019/2020 pour la luge toutes saisons « Schlitte Mountain » :

10^{ème} exercice d'exploitation, avec 175 jours d'ouverture au total. Initialement, prévue sur 227 jours d'ouverture, les décisions prises pour la lutte contre la propagation du COVID19 ont contraints à garder la Schlitte Mountain fermée du 13 mars au 20 mai 2021. Cela représente 52 jours de perte d'exploitation sur l'ensemble de l'exercice. Pour autant, l'installation a été ouverte tous les jours pendant l'exploitation hivernale 2019/2020, les vacances d'été (du 4 juillet au 30 Aout 2020), et tous les week-ends et jours fériés entre le 20 mai et le 25 octobre 2020.

Au total durant l'exercice 2019/2020 : 82 721 passages, pour un C. A. HT de 450 K€ (en retrait de -3.8%).

- 1.4) Les mesures prises dans le contexte de crise sanitaire COVID 19

Dans un contexte incertain et changeant, où les périodes d'application des mesures de freinage de l'épidémie ont alterné avec des périodes moins contraignantes, l'adaptation de l'entreprise et des équipes a été quotidienne. Rédaction des protocoles de reprise d'activité, des protocoles d'exploitation été et hiver, et mise à jour de ceux-ci au gré des parutions des multiples évolutions règlementaires, tout a été fait pour être prêts et pouvoir accueillir les clients dans les meilleures conditions possibles d'hygiène et de sérénité. Cette période a également obligé l'entreprise à modifier son organisation du travail, alternant entre périodes de chômage technique, de travail, et de télétravail, et à poser les bases de ces nouveaux fonctionnements.

L'ensemble de ces mesures a permis d'accueillir le public à chaque fois que les dispositions réglementaires l'ont permis, dans le respect des mesures sanitaires et sans avoir à connaître de cluster Covid 19.

2 - Compte de résultat définitif exercice 2019/2020 (voir tableau ci-après)

Globalement, le **Chiffre d'affaires annuel** (4 629 K€ HT) est en baisse de – 43% par rapport à 2018-2019 ; le CA remontées mécaniques réalisé est en baisse de -45.4%.

En complément, le produit de l'indemnisation Nivalliance, assurance mutualisée souscrite via Domaines Skiabiles de France, qui se déclenche en cas de baisse significative du Chiffre d'Affaires/ N-1, s'est élevé pour cet hiver 2019/2020 à **625 k€**.

Les **frais de personnel interne et externe** (y compris la participation) sont en baisse de -40 % par rapport à 2018/19, du fait de la saison d'hiver amoindrie et des prises en charge par l'Etat (Activité Partielle). Ils représentent 34.8 % du CA (33.0% en 2018/2019).

La prise en charge des périodes d'activité partielle a représenté un total de 3760 heures chômées indemnisées, pour un total de 65.456 € indemnisé.

Les coûts d'entretien, globalement, les **achats et autres charges externes** diminuent de -994 K€ HT soit -31 % par rapport à 2018/2019.

L'énergie représente 402 K€ HT, en baisse de -31 % par rapport à 2018/2019. Ce poste est composé essentiellement du coût en électricité nécessaire au fonctionnement des appareils R.M pour 130 K€ HT et des enneigeurs pour 208 K€ HT (- 10.8 % par rapport à N-1), ainsi que du coût des carburants et lubrifiants pour 53 K€ HT (- 64.1 % par rapport à N-1), essentiellement le Gasoil Non Routier des engins de damage.

Le coût **d'entretien des remontées mécaniques**, fournitures comprises, s'est élevé à 572 K€ HT, dont 23 K€ HT dédiés aux Grandes Inspections. Ce coût d'entretien correspond aux différents travaux d'entretien (notamment préventifs), effectués sur les différents appareils, et à l'entretien des enneigeurs pour 42 K€ HT.

Le poste de **prestations sous traitées** a représenté 253 K€ HT, il correspond principalement aux prestations de comptabilité, de direction technique, commerciale et générale.

Le poste **location** de 33 K€ HT, correspond à la prise en location de matériel nécessaire à l'exploitation à l'entretien du domaine skiable et des appareils, ainsi qu'aux travaux du front de neige et des pistes VTT.

Conformément aux termes des conventions de délégation et de subdélégation de service public, la société LA BRESSE LABELLEMONTAGNE intervient en tant que subdélégataire du délégataire principal, la société REMY LOISIRS, et le coût de revient exact des matériels acquis par REMY LOISIRS et fournis au subdélégataire est positionné comptablement en tant que redevance de subdélégation, dans le poste des Redevances.

Le poste **redevances** s'élève à 1.520 K€ HT. Il comprend la redevance de subdélégation, qui s'est élevée à 1.324 K€ HT, et la redevance à la Commune, proportionnelle au chiffre d'affaires, s'élevant à 196 K€ HT.

Les autres **frais généraux** ont été de 438 K€ HT, en baisse de -25.1 %. Ils sont constitués principalement des assurances pour un montant de 108 K€ HT, des impôts et taxes pour un montant de 105 K€ HT, des honoraires pour un montant de 47 K€ HT, des frais généraux pour un montant de 113 K€ HT, des charges locatives pour un montant de 32 K€ HT et du budget publicité pour un montant de 33 K€ HT. Le poste transport clients (navettes Pont de Bramont) s'élève lui à 35 K€ HT, avec un service à l'arrêt pendant toute la saison.

Globalement, et au regard de l'activité, les charges d'exploitation, y compris le coût de l'outil de travail, sont en baisse de – 23.5 % par rapport à 2018/2019.

Le résultat d'exploitation s'établit à +84 K€, en diminution de -1437 K€ par rapport à 2019.

Après incidence positive d'un résultat exceptionnel de 122 K€ (subventions notamment), le subdélégataire La Bresse Labellemontagne opère un résultat net d'impôt, avant rémunération du gestionnaire et du capital, bénéficiaire de +205 K€, soit 4.4 % du CA

LA BRESSE LABELLEMONTAGNE

Annexe 1

	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Variations 2019/2020 et A-	
	au 31/08/2013	au 31/08/2014	au 31/08/2015	au 31/08/2016	au 31/08/2017	au 31/08/2018	au 31/08/2019	au 31/08/2019	en Euros	en %
CA RM ET ANNEXES	7 588 121	5 445 456	6 814 409	5 827 490	6 473 327	7 896 854	7 301 094	3 992 484	-3 308 610	-45,32%
<i>Ca Net taxes REM méca Hiver</i>	7 427 404	5 278 785	6 558 391	5 529 715	6 164 964	7 504 112	6 937 957	3 686 704	-3 251 253	-46,86%
<i>Ca Net taxes REM méca été</i>	75 867	97 520	169 500	203 767	203 718	257 508	239 863	239 440	-423	-0,18%
<i>Ca annexes</i>	84 850	69 151	86 518	94 007	104 645	135 234	123 274	66 340	-56 934	-46,18%
AUTRES CA	582 220	514 660	568 043	634 510	664 540	698 817	824 852	636 106	-188 746	-22,88%
<i>Ca Schlitte Mountain</i>	348 698	341 132	355 928	391 919	440 475	401 941	468 434	449 982	-18 452	-3,94%
<i>Ca Photos Schlitte Mountain</i>	20 748	20 101	16 957	18 763	20 277	16 515	18 317	21 447	3 130	17,09%
<i>Ca Keycard</i>	142 826	101 752	141 266	131 896	149 294	208 448	175 772	91 514	-84 258	-47,94%
<i>Ca Attractions été</i>	9 639	7 130	13 750	23 838	13 283	8 849	10 783	17	-10 766	-99,84%
<i>Ca divers</i>	60 309	44 545	40 142	68 094	41 211	63 064	151 546	73 146	-78 400	-51,73%
CHIFFRE AFFAIRES NET TOTAL	8 170 341	5 960 116	7 382 452	6 462 000	7 137 867	8 595 671	8 125 946	4 628 590	-3 497 356	-43,04%
% var. A/A-1	14,71%	-27,05%	23,86%	-12,47%	10,46%	33,02%	-5,46%	-43,04%	-37,57%	687,59%
Achat Restau/Magasin/Boutique	67 300	46 073	52 062	42 636	52 788	85 515	68 344	46 716	-21 628	-31,65%
TOTAL CHARGES EXPLOITATION SITE	4 392 659	3 368 992	4 145 786	3 324 909	3 653 416	4 779 250	4 366 063	2 232 816	-2 133 247	-48,86%
<i>Salaires</i>	2 249 786	1 773 467	2 293 213	1 925 979	2 109 389	2 770 897	2 439 993	1 603 932	-836 061	-34,26%
<i>Energie</i>	722 035	576 693	645 058	478 056	499 578	561 034	555 994	402 274	-153 720	-27,65%
<i>Entretien, Fourniture RM</i>	1 066 278	688 504	886 387	535 626	679 440	1 029 439	966 801	620 007	-346 794	-35,87%
<i>Location/matériel/équipement</i>	29 865	31 864	26 997	48 203	40 641	34 084	40 085	33 227	-6 858	-17,11%
<i>Frais de pub/promo/déplacements/réception</i>	97 027	107 284	72 779	140 237	98 871	144 958	100 727	56 653	-44 074	-43,76%
<i>Frais bancaires</i>	25 789	18 133	23 142	24 122	27 969	34 952	38 162	25 801	-12 361	-32,39%
<i>Frais généraux divers</i>	201 879	173 047	198 210	172 686	197 528	203 887	224 301	-509 078	-733 379	-326,96%
E.B.E "SITE" (EBE= Excédent Brut d'exploitation)	3 710 382	2 545 051	3 184 604	3 094 454	3 431 663	3 730 906	3 691 539	2 349 059	-1 342 480	-36,37%
% var. A/A-1	9,90%	-24,62%	21,59%	21,59%	7,76%	46,59%	15,92%	-24,09%	-40,01%	-251,32%
TOTAL CHARGES ADMINISTR. HORS EXPLOITATION	424 102	386 834	402 069	401 114	402 854	466 174	491 595	473 704	-17 891	-3,64%
<i>Assurance</i>	90 715	98 595	103 464	102 204	96 984	105 964	108 666	108 600	-66	-0,06%
<i>Honoraires</i>	31 330	23 644	37 168	31 291	35 040	28 397	51 764	51 127	-637	-1,23%
<i>Frais de siège</i>	208 224	192 221	183 549	198 690	218 819	247 392	258 547	253 459	-5 088	-1,97%
<i>Impôts et taxes</i>	93 833	72 374	77 888	68 929	52 011	84 421	72 618	60 519	-12 099	-16,66%
EBE CORRIGE APRES CH. ADMINIST.	3 286 280	2 158 217	2 782 535	2 693 340	3 028 809	3 264 732	3 199 944	1 875 354	-1 324 590	-41,39%
% du C. A Net Total	40,22%	36,21%	41,68%	41,68%	42,43%	37,98%	39,38%	40,52%		
COUT OUTIL DE TRAVAIL	2 521 264	2 265 926	2 292 757	2 097 726	2 087 603	1 882 816	1 704 669	1 847 267	142 598	8,37%
<i>Redevances / concession</i>	2 236 914	1 850 378	1 838 737	1 629 134	1 650 064	1 634 254	1 495 377	1 520 293	24 916	1,67%
<i>Location longue durée matériel</i>	297 963	317 490	274 793	246 514	219 184	218 246	213 787	163 067	-50 720	-23,72%
<i>Dotation aux amortissements</i>	164 271	136 788	145 879	146 764	154 702	156 932	171 958	173 850	1 892	1,10%
<i>Dotations aux provisions</i>	-178 179	-38 667	33 321	75 302	58 647	-127 727	-177 519	-12 048	165 471	-93,21%
<i>Frais Financiers</i>	295	-63	27	12	5 007	1 111	1 066	2 105	1 039	97,47%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	89 128	102 274	162 395	124 418	228 713	110 944	133 405	176 263	42 858	32,13%
<i>Charges exceptionnelles</i>	6 848	1 257	1 588	1 338	1 100	19 121	3 246	-57 115	-60 361	-1859,55%
<i>Produits exceptionnels</i>	95 976	103 531	163 983	125 756	229 813	130 065	136 651	119 148	-17 503	-12,81%
RESULTAT FINANCIER	-769	702	-5 145	-2 921	-2 921	-5 082	-798	-825	-27	-3,38%
RESULTAT COURANT	853 375	-4 733	647 028	717 111	1 166 997	1 487 778	1 627 882	203 526	-1 424 356	-87,50%
Participation	113 825	1 433	76 371	91 620	156 474	185 552	203 318	0	-203 318	-100,00%
Impôt Société	211 514	-54 755	106 080	146 502	294 738	375 759	447 388	-1 569	-448 957	-100,35%
RESULTAT NET	528 036	48 589	464 577	478 989	715 785	926 467	977 176	205 095	-772 081	-79,01%

II – INVESTISSEMENTS – Exécution du programme DSP

Les investissements réalisés depuis la prise d'effet de la délégation s'inscrivent pour partie dans le cadre du programme de travaux d'aménagement et de construction défini dans le cahier des charges de la convention de délégation de service public, et pour le reste ce sont des investissements complémentaires qui se sont avérés indispensables pour mener à bien le programme de reconfiguration du front de neige et pour sécuriser la production de neige de culture.

TABLEAU DE SUIVI DES INVESTISSEMENTS D S P LA BRESSE-HOHNECK

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Programme DSP 2003	Remontées Mécaniques	105	780	0	400	0	6586	0	0	180	0	0	0	0	0	0	0	0
	Neige de Culture	446	0	170	0	0	0	205	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Luge d'été	0	0	0	0	0	0	0	700	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Bâtiments	627	0	1026	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	1178	780	1196	400	0	6586	205	700	180	0	3461	0	0	0	0	0	0
Réalisé / Prévisionnel	Remontées Mécaniques	130	310	0	0	0	112	2580	0	5890	311	370	59			165	0	55
	Neige de Culture	307	0	109	0	0	0	580	192	684	84	119	56	90	0	1039	159	66
	Luge d'été	0	0	0	0	0	0	0	1434	0	0	0	0	0	6			
	Bâtiments	0	1478	0	236	0	0	3463	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	437	1788	109	236	0	112	6623	1626	6574	395	489	115	90	6	1204	159	121

Un inventaire des biens détaillé article 28 , arrêté au 31/08/2020 a été remis avec ce rapport. (Article 28 = Sort des biens à l'expiration de la convention)

Inclus dans les travaux préparatoires de la commune de La Bresse en vue de la procédure relative à un nouvel appel d'offres de concession, un inventaire a été élaboré de manière contradictoire avec le cabinet Tim Ingénierie – Mr Pierre Favre – dans le cadre de la mission confiée par la commune au cabinet Espélia – Mr Jean-Baptiste Prugneau. Ce travail d'inventaire a été réalisé sur le 4e trimestre 2020.

Concernant l'inventaire des biens, plusieurs investissements structurants relevant du service délégué ont été réalisés au cours de la délégation en complément du programme d'investissements de la convention de délégation initiale, et ont été répertoriés dans tous les rapports annuels successifs.

Deux avenants à la convention de délégation de service public ont été régularisés.

- L'avenant N°2 formalise diverses activités complémentaires du délégataire, notamment l'aménagement, l'entretien des réseaux de pistes de VTT Cross-Country et descente, la gestion, l'exploitation et l'entretien des parkings, et les animations accessoires aux activités déléguées. Le délégataire est autorisé dans le cadre de ses activités déléguées à consentir à des tiers des sous occupations temporaires.
L'avenant N°2 autorise également le délégataire à réaliser les nouveaux équipements suivants : la réalisation de deux tapis roulants couverts, en remplacement des 3 téléskis Ecole, et mettre en place une installation de production de neige permettant de produire sur l'espace débutants / Ski tranquille de la neige de culture en dépit des aléas climatiques.
- L'avenant N°3, L'Autorité délégante faisant le constat « que la crise sanitaire résultant de la pandémie de COVID 19 a considérablement impacté les conditions d'exploitation du service public pendant la saison 2019-2020 et impacte d'ores et déjà de manière importante la saison 2020-2021 et qu'elle n'est pas en mesure de connaître à quel moment les conditions d'exploitation du service public reviendront à la normale », et que la crise sanitaire aurait des conséquences sur l'organisation, ainsi que sur les conditions même de la mise en concurrence en vue de l'attribution de la délégation de service public, a sagement proposé au délégataire de prolonger pour ce motif légitime d'intérêt général la délégation de service public d'une année.
- L'avenant N°3 précise dans son article 1^{er} que la convention prendra fin le 31 octobre 2022, les autres clauses demeurant inchangées.

1 - Investissements 2019/2020

Poursuite des investissements attachés à la DSP, pour un montant d'environ 500K€ HT, liste ci-dessous non exhaustive :

- Renouvellement d'équipements

- 1 Engin de damage standard Select
- 1 Pickup 4*4
- 2 Motoneiges
- 1 Ensemble 3 pompes à essence
- Acquisition d'une motoneige à terme de crédit-bail
- Acquisition d'un véhicule Boxer à terme de crédit-bail
- 1 Ensemble matelas pistes mousse PE
- 2 Traineaux
- 1 Infrastructure téléphonie
- 1 Remplacement système « Photoluge » Schlitte Mountain

- Nouveaux équipements

- 1 Aire de détente « Labell'aire » au sommet du Petit Artimont
- 3 Appentis pour traineaux pistes
- 1 Webcam « SKAPING » sommet La Lande
- 1 Climatisation salle informatique
- 1 Poste bureau Adjoint Directeur Exploitation
- 1 Kiosque couvert La Lande

2 - Programme d'investissements 2020/2021

Poursuite des investissements attachés à la DSP, limités dans le contexte très particulier de la crise sanitaire Covid. Les équipements suivants ont notamment été réalisés (liste ci-dessous non exhaustive) :

- Renouvellement d'équipements

- 1 chauffage Pompe à chaleur bâtiment technique
- 2 barquettes
- 1 Ensemble upgrade terminaux bancaires
- 1 Ensemble pylône + Webcam front de neige
- 1 PC portable

- Nouveaux équipements

- 1 Container terrasse Labell'aire Artimont

3 - Travaux d'entretien réglementaires et réparations : (réalisés durant exercice 2020/2021)

- Remplacement du câble de la Schlitte Mountain
- Révision d'un lot de pinces LPA télésiège de Vologne Express
- Remplacement du kit d'étanchéité sur le réducteur principal du TS de Vologne Express
- Contrôle non destructif (CND) suite réparation poutres entrée et sortie gare station motrice du télésiège de Vologne Express
- Contrôle non destructif (CND) suite réparation poutres entrée et sortie gare station retour du télésiège de Vologne Express
- Révision du lot de pinces N°1 (50% des pinces) télésiège de Belle-Hutte
- Travaux de réparation des enrobés du parking Nord et entrée parking Sud
- Remplacement du système de chauffage du bâtiment technique par une pompe à chaleur
- Remplacement de l'élément vis du compresseur 5 neige de culture

4 - Programme d'investissements futurs

○ 4.1) Projet d'extension du parking au lieudit « Belle Hutte »

Le projet de création d'un parking, investissement hors programme DSP initial reste d'actualité. Il pourrait faire partie intégrante du cahier des charges du prochain contrat de DSP.

L'extension du parking de Belle Hutte, motivée avant tout pour répondre à la problématique de sécurité publique liée à la fréquentation de la station de ski de La Bresse-Hohneck, constituerait dans ce cadre une importante amélioration des conditions de circulation et de stationnement en période de forte affluence (vacances de février, vacances de Noël et week-ends de janvier).

En effet, les parkings existants, ainsi que les ronds-points et accotements de la départementale reliant la station de ski (D34d), sont saturés pendant la saison de ski, durant les périodes de forte fréquentation. Cela perturbe la circulation routière, les stationnements sauvages des usagers à défaut de place risquant notamment d'entraver l'accès des services de secours et d'incendie à la station et au secteur résidentiel de Belle-Hutte dans des délais normaux.

Le projet d'extension de parking permettrait de sécuriser les stationnements des usagers de la station, évitant ainsi les stationnements gênants le long de la route, et donc de fluidifier la circulation routière ; cela améliorerait également la sécurité des piétons. En ce sens, la finalité du projet relève donc de la sécurité publique.

Le projet se trouve pour autant mis en suspens, dans l'attente d'un cadre approprié pour la réalisation de cet investissement.

III – Saison Hiver 2020/2021 -

1 – Déroulement de la saison

A la date du 1er juin 2021, 9 mois après le début de l'exercice 2020-2021, force est de constater que l'entreprise a été impactée par une crise majeure et sans précédent, avec la fermeture administrative des remontées mécaniques actée par décret du 4 décembre 2020 au 19 mai 2021 (soit près de 6 mois et durant l'intégralité de la saison d'hiver), ainsi que les différentes mesures sanitaires renforcées prises par le gouvernement en réponse à la pandémie Covid 19.

Les faits particulièrement marquants :

- Après avoir adapté et opéré au mieux possible l'exploitation estivale en contexte de crise sanitaire Covid (protocoles sanitaires,..), poursuite de la préparation de la saison hivernale, en revoyant à nouveau l'ensemble du fonctionnement pour s'adapter aux contraintes sanitaires et protocoles applicables dans les entreprises et pour les clients, tout en opérant comme chaque année la campagne de production de neige, la préparation de l'intégration des salariés saisonniers, la commercialisation avec une communication adaptée, en s'appuyant sur les messages déployés collectivement par les acteurs de la montagne.

Tout a été préparé pour exploiter et accueillir les équipes dans les meilleures conditions sanitaires.

- Journée d'accueil dans le respect des mesures sanitaires
- Equipement pour tous les salariés en masques et tour de cou de qualité certifiés UNS2, gel hydro alcoolique et lingettes désinfectantes à disposition sur chaque poste de travail et dans les lieux communs
- Organisation des flux dans les locaux, réajustement des horaires de prise et de fin de poste pour limiter le nombre de personnes en simultané dans les locaux
- Organisation des lieux et temps de pose repas pour limiter à deux le nombre de personnes mangeant en simultané...

L'aggravation de la situation sanitaire amène le gouvernement à décréter le 29 octobre un 2ème confinement, se traduisant pour les entreprises par un retour du télétravail et pour le secteur de l'entreprise par la prolongation du dispositif d'activité partielle.

Les opérateurs des stations élaborent un protocole sanitaire spécifique extrêmement rigoureux pour préparer l'ouverture des domaines skiables aux dates prévues.

Au niveau national, les discussions ont lieu entre l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne, l'administration et Domaines Skiabiles de France.

Brutalement, et contrairement aux promesses d'une décision plus tardive du Premier Ministre, l'annonce présidentielle du 24 novembre 2020 vient doucher les espoirs du secteur de la montagne : les mesures de déconfinement permettront aux stations de montagne d'ouvrir à compter du 15 décembre, par contre les remontées mécaniques resteront fermées ! Le décret du 4 décembre 2020 formalise la fermeture administrative spécifique des remontées mécaniques en réservant l'accès à quelques publics dérogatoires très limités :

- Les professionnels dans l'exercice de leur activité
- Le ski de haut niveau
- Les pratiquants mineurs licenciés au sein d'une association sportive affiliée à la Fédération française de ski.

Le 1er ministre précise le 11 décembre que les conditions d'ouverture seront réexaminées le 07/01/2021, tout en indiquant que des mesures d'indemnisation doivent être adoptées, soumises à l'approbation préalable de l'Union Européenne. L'enjeu pour l'entreprise est alors de s'adapter en se concentrant dans l'immédiat sur les activités neige restant possibles, et de rester prêts à accueillir les clients dès que l'autorisation d'ouvrir les remontées mécaniques sera annoncée. Poursuite donc la production de neige, et embauche des saisonniers en reconduction.

- Du fait de la fermeture administrative des remontées mécaniques actée par le décret du 4 décembre, déstabilisant toute l'activité de l'entreprise, ont été engagées, dans l'urgence, des mesures permettant autant que possible de sauvegarder situation économique et trésorerie, avec un premier dossier de recours à l'activité partielle ; entreprise de nouveau en chômage technique massif à partir du 7 décembre 2020, pour toute la période hivernale: la plupart des salariés de l'entreprise, permanents et saisonniers, sont concernés par le dispositif.

Le dispositif d'activité partielle est toujours en place ce 1er juin 2020, et devrait se prolonger à minima jusqu'au 31 août prochain.

- Les équipements mis en service au coeur de la station pour l'hiver 2020-2021 (tapis couverts, installation de production de neige dédiée, ...) ont démontré toute leur efficacité au cours de cet hiver particulier, la fermeture administrative des remontées mécaniques dans le cadre de la pandémie Covid 19 concernant les transports par câble, dont les tapis ne font pas partie.

Le centre névralgique de la station, coeur de la fréquentation, de la vision du produit ski pour les visiteurs et de l'apprentissage du ski a été en effet la seule zone possible d'activité de la station. Un coeur de station où la capacité de production de neige de culture a été une nouvelle fois renforcée, et où les nouveaux équipements en tapis ont permis d'opérer à minima une exploitation hivernale et vont permettre également l'exploitation et la diversification toutes saisons.

Concernant le déroulé chronologique de l'hiver, l'ensemble des installations de production de neige étaient en veille et opérationnelles, comme chaque année, à partir de mi-novembre 2020. Particularité cette saison, mise en service du nouvel enneigement en place au sommet de la piste Ecole dès la fin du chantier, début novembre. Son volume de production étant faible, mais quasiment continu 7/7 jours, il est nécessaire de le faire démarrer chaque année en amont de la date du 15 novembre pour garantir une skiabilité sur la piste Ecole au premier jour des vacances de Noël. Les enneigements 'traditionnels' sont en veille dès le 15 novembre et la campagne de production de neige de culture est conduite à l'identique des années précédentes, afin d'être prêts pour l'attendue réouverture des remontées mécaniques en cours d'hiver, en vain !

La saison a été globalement hivernale avec un enneigement naturel très présent tout au long de l'hiver. A noter que l'ouverture sur la première semaine de Noël est réalisée et maintenue avec la neige naturelle produite par le nouvel enneigement positionné au sommet de la piste Ecole ; les effets du passage de la tempête Bella n'ont pas eu d'effet sur le manteau neigeux.

Les activités non administrativement fermées de la station sont ouvertes le samedi 19 décembre 2020, premier jour des vacances de Noël, avec un domaine skiable fermé, à l'exception de 1 piste et des 2 nouvelles installations de tapis roulants couverts « Hansel et Gretel » ; seuls équipements de remontées non concernées par l'interdiction administrative prononcée par le décret du 4 décembre 2020.

Maintien de ce dispositif d'ouverture durant tout l'hiver : 2 tapis Hansel et Gretel, 1 piste de ski Ecole, 2 pistes de luge, une piste de bouées sur neige – snowtubing – dénommé « The Flying Donuts », et la luge sur rails Schlitte Mountain.

En fonction des périodes de cette « saison » hors normes, ce dispositif a employé de 5 à une quinzaine de personnes par jour. L'ensemble des autres salariés de l'entreprise était placé en chômage technique.

Pour composer avec les conditions si particulières de cette période, 2 nouveaux dispositifs ont été activés :

- Création d'une fonction d'Agent Covid, leur mission consistant à faire respecter les mesures sanitaires dictées par les protocoles d'exploitation en période COVID déployés pour suivre les directives gouvernementales sur l'ensemble du périmètre d'exploitation. (Tapis, pistes, Schlitte Mountain). Les périmètres extérieurs ; front de neige, parkings, zones attenantes...étaient sous la responsabilité de la commune (police municipale et gendarmerie) pour ce qui concerne le respect des règles sanitaires.
- Une convention de dispositif de prompt secours a été mise en place par la commune pour gérer les secours situés sur le périmètre fermé du domaine skiable. L'attrait des clients pour la montagne restant en effet toujours le même, remontées mécaniques ouvertes ou fermées, ce dispositif avait pour objet de répondre aux éventuels secours en lien avec cette fréquentation importante de clientèle, qui n'est pas structurée et encadrée comme cela peut l'être sur un domaine skiable. Les vacances d'hiver se déroulent avec une fréquentation satisfaisante dans le contexte et des conditions météo globalement ensoleillées.

La situation météo étant très dégradée au sortir des vacances d'hiver, décision fut prise de mettre fin à l'activité le vendredi 12 mars à 17h30, soit deux jours avant la fin prévue de cette « saison » sans précédent.

Au cours de la saison 2020/2021, et malgré l'interdiction affectant les remontées mécaniques, il a été réalisé quand même (grâce aux installations de tapis) :

- Fonctionnement des activités hivernales pendant 84 jours, du 19 décembre 2020 au 12 mars 2021 (80 jours en 2019/2020)
- 61.066 journées-skieur, forcément en retrait de -72.7% par rapport à l'hiver (pourtant difficile) 2019/2020, et en baisse globale de -81.7% par rapport à la moyenne des 4 hivers précédents.
- Pas de classement pour cette « saison » sans remontées mécaniques à câble qui a représenté seulement 445.998 passages et un CA TTC de 700 K€, en diminution de -90% en euros courants par rapport à la moyenne des 4 saisons précédentes.

Luge toutes saisons SCHLITTE MOUNTAIN, du 1/9/2020 au 03/04/2021 :

- Chiffre d'Affaires de 260 K€ HT (286 K€TTC), représentant une progression sensible de + 39 % par rapport à l'hiver 2019/2020,
- 43 075 passages de luge, (+22% par rapport à la saison hivernale N-1).

Nouveauté

En aménageant le Front de neige avec les nouveaux tapis roulants, une nouvelle attraction neige a pu être déployée, sur le thème de la glisse, THE FLYING DONUTS. Elle se compose de 2 pistes parallèles de 100 m de longueur et de 6m de largeur. Les clients remontent au sommet de l'attraction à l'aide du tapis roulant Hansel et utilisent l'une des 55 bouées gonflables pour dévaler la pente, seul ou à plusieurs, assis ou à plat ventre.

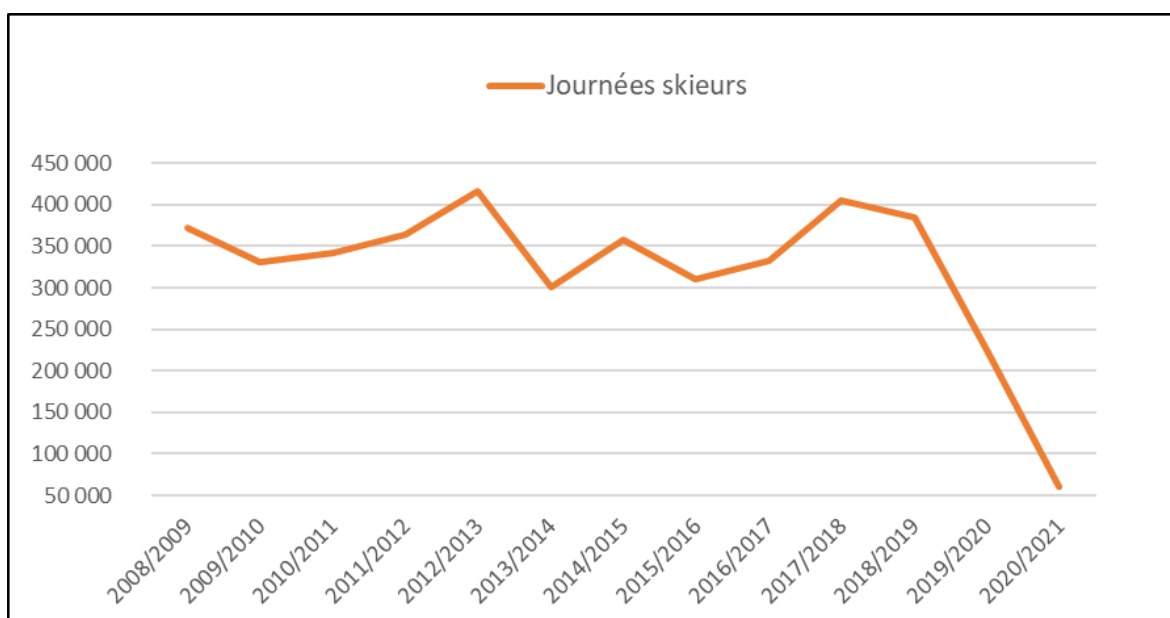
Durant la saison d'hiver (du 19/12/2020 au 03/04/2021),

- 24 098 locations de bouées au total,
- près de 290.000 passages piétons sur le tapis Hansel (estimation), et
- un CA de 255 K€ HT (280 K€ TTC).

Ci-après, statistiques de fréquentation de la station

Statistiques de Fréquentation Station La Bresse-Hohneck

Saison	Jours de Fonctionnement	Journées skieurs	Moyenne journées skieurs/jours	Nb passages / jrs skieurs
2002/2003	90	304 846	3 387	14
2003/2004	105	328 479	3 128	15
2004/2005	106	374 225	3 530	15
2005/2006	122	440 766	3 613	15
2006/2007	87	170 611	1 961	14
2007/2008	114	297 479	2 609	15
2008/2009	108	371 853	3 443	15
2009/2010	109	331 409	3 040	14
2010/2011	117	341 643	2 920	13
2011/2012	111	363 843	3 278	13
2012/2013	115	416 735	3 624	13
2013/2014	109	300 189	2 754	11
2014/2015	100	357 497	3 575	12
2015/2016	82	310 392	3 785	11
2016/2017	100	331 979	3 320	11
2017/2018	115	404 599	3 518	11
2018/2019	100	383 891	3 839	11
2019/2020	80	224 184	2 802	7
2020/2021	84	61 066	727	7



2- Neige de culture, données pistes

2.1 Nivologie :

Décembre 2020 apporte les premières chutes de neige de l'hiver, en début de mois il neige 20 cm à 1000 m, puis les chutes de neige suivantes arrivent à partir du 24 avec un apport de 96 cm cumulés supplémentaire ;

Le passage de la tempête Bella amène un temps très agité durant les journées du 27 et 28 décembre 2020.

En janvier 2021, des conditions hivernales dominant dans le milieu du mois puis entre le 24 et le 28 avec un apport de 70 cm de neige à 1000m. Elles sont suivies d'un net radoucissement provoquant la fonte rapide du manteau neigeux. Le 9 février de nouvelles chutes de neige se produisent apportant 20 cm de neige

Le cumul des chutes de neige sur l'hiver à 1000m, arrêté au 19 mars, représente 437 cm ce qui place cet hiver sans remontées mécaniques comme le 4eme meilleur enneigement depuis 18 ans !...

Les aménagements réalisés à l'automne 2020 au coeur de station sur la piste Ecole ont démontré cet hiver leur rôle important dans la sécurisation du produit hiver.

- La mise en place d'un enneigeur nouvelle génération permet de garantir un enneigement de la piste école dès le début des vacances de Noël, quelque soient les conditions météorologiques rencontrées en amont de l'hiver.
- La création de 2 tapis en lieu et place des trois téléskis écoles contribue à économiser la neige ; les pistes de montée par bande transporteuse ne sont plus à entretenir comme c'était le cas auparavant avec les téléskis.

Le volume de neige produit sur la zone a été divisé par 2 cet hiver, tout en assurant une belle qualité de glisse.

La température moyenne pour l'ensemble de la période d'ouverture hivernale était de -0.81°

La production de neige s'élève à 438.339 M3 de neige durant l'hiver 2020/2021 en 413 Heures de fonctionnement.

Habituellement trois personnes sont affectées à cette installation, un saisonnier et deux permanents ; cette année atypique n'a pas permis l'embauche du personnel saisonnier en cours de recrutement. Le service nivoculture a été renforcé de façon ponctuelle par du personnel permanent en fonction des besoins.

Fait Marquant :

La quasi-totalité de la neige de culture produite pour préparer l'activité hivernale l'aura été en définitive en pure perte du fait des décisions, sans cesse reconduites, de fermeture administrative des remontées mécaniques. Cette neige n'a pu être utilisée et est restée en tas de production jusqu'à la fin de l'hiver, à l'exception de la neige produite sur le front de neige (piste Ecole pour le ski et l'activité de bouée sur neige, et les 100 derniers mètres des pistes Bourvil et Blanchemer pour la pratique de la luge).

Les annonces gouvernementales successives, dont la première avec l'annonce de la fermeture administrative des remontées mécaniques pour les vacances de Noël, et les suivantes, laissant penser à une possible ouverture ultérieure début janvier, puis début février pour les vacances d'hiver, ont contraints à prendre toutes les dispositions utiles pour être le cas échéant en capacité d'ouvrir le domaine skiable en cours d'hiver. La campagne de production de neige de culture (qui est opérée essentiellement en avant-saison et en début d'hiver) a été conduite de manière similaire aux autres hivers, avec des volumes d'eau comparables.

STATISTIQUES NEIGE DE PRODUCTION

Annexe 13

TITRES	SAISON 2009/2010	SAISON 2010/2011	SAISON 2011/2012	SAISON 2012/2013	SAISON 2013/2014	SAISON 2014/2015	SAISON 2015/2016	SAISON 2016/2017	SAISON 2017/2018	SAISON 2018/2019	SAISON 2019/2020	SAISON 2020/2021
Heures de froid de production	855	1 161	878	933	759	826	695	874	767	710	598	877
Heures de marche Usine neige	851	1 136	676	916	759	826	693	870	761	705	597	413
m3 de neige fabriquée	463 140	633 380	378 898	522 426	293 828	394 272	334 638	503 716	568 842	526 440	395 266	398 490
Moyenne débit eau	272	279	279	285	194	239	241	289	373	373	331	401
Hauteur de neige cumulée 1000 (en cm)	327	311	314	443	198	324	383	249	408	347	320	437
Jours ouverture	109	117	111	115	109	100	82	102	115	100	78	84

2.2 Pistes – Secours

Le service des pistes est constitué d'un responsable des pistes, de trois chefs de secteur piste, d'un régulateur secours et de onze pisteurs secouristes brevetés premier degré.

Le service des pistes a en charge l'ensemble du travail de sécurisation du domaine skiable, découpé en 2 secteurs. Depuis la saison 2011, le service des pistes dispose d'un poste basé à Belle-Hutte. Le poste avancé du front de neige est situé dans le bâtiment de la résidence Les Grandes Feignes, dans le but d'apporter plus de confort et de réduire l'impact visuel des bâtiments sur le front de neige. Ce poste permet d'opérer les secours lors des nocturnes et le suivi à proximité de l'accueil clientèle.

Deux postes secondaires sont situés sur deux points hauts du domaine skiable, situés au sommet du télésiège de La Lande et au sommet du télésiège du Petit Artimont, permettant de disposer de matériels sur le domaine skiable, de sécuriser un blessé si nécessaire et aux pisteurs d'accéder gravitairement aux pistes.

En amont de l'hiver 2020/2021 3 nouvelles recrues ont été recrutées pour le service de pistes, pour pallier le départ de plusieurs salariés en intersaison, soit un renouvellement de 21% de l'effectif hors chef des pistes.

L'ensemble de ces recrues n'ont pu être embauchées suite à la non-ouverture du domaine skiable.

Depuis la saison 2019/2020, Mr Jean-Yves Antoine est le Responsable des pistes du domaine de La Bresse Hohneck. Un poste de Chef de secteur pistes laissé vacant suite au départ d'un salarié a été pourvu par Mr Kévin Poirot, auparavant pisteurs secouristes dans le service, dans le cadre d'une promotion interne.

La commission de sécurité des pistes, sous la présidence de Madame le Maire Maryvonne Crouvezier, s'est déroulée comme chaque année en 2 temps, en réunion et sur le domaine skiable.

Le volet réunion s'est déroulé le 24 Novembre 2020, et le volet terrain le 28 février 2021, en présence de Mr Nicolas Remy adjoint au Maire. Du fait de la non ouverture du domaine skiable, le tour a été réduit, il n'a concerné que le front de neige et n'a pas soulevé de remarque particulière.

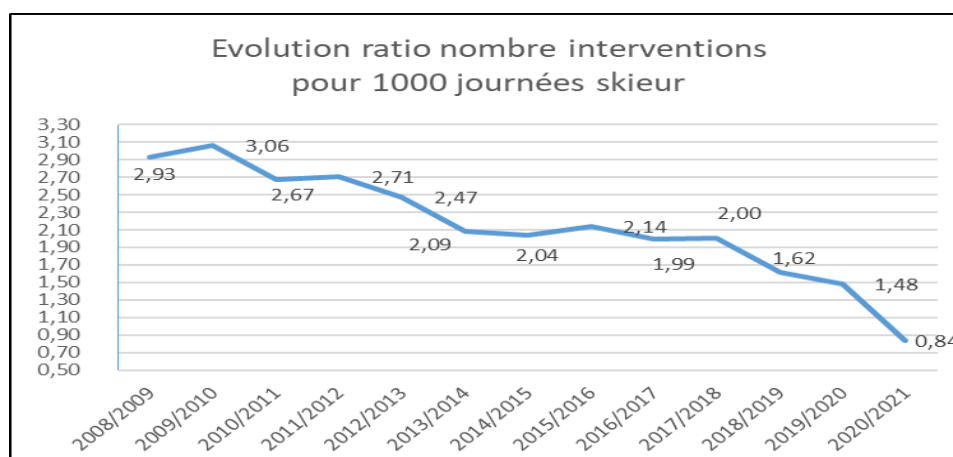
Les évacuations sont réalisées soit par ambulance à partir des routes départementales RD34 et 430, soit par hélicoptère, suivant la procédure communiquée par la Commune.

Les zones d'atterrissage de l'hélicoptère DZ sont réparties sur l'ensemble du domaine skiable : sommet Artimont, barrage de La Lande, poste de secours de Belle Hutte...)

Au cours de la saison d'hiver 2020/2021, le service des pistes a réalisé 51 interventions : 4 évacuations - 3 avec traîneaux, 1 avec scooter, 0 zone exceptionnelle, aucune évacuation par hélicoptère, 7 petits secours - et 40 petits secours actes gratuits.

Les évacuations vers les centres hospitaliers ont été au nombre de 9, dont 7 vers le centre hospitalier de Gérardmer et 2 vers le centre hospitalier de Remiremont.

Le ratio du nombre d'interventions pour 1.000 journées-skieur est en franche diminution par rapport à la saison dernière (-43% / N-1), il ne peut cependant pas être significatif au vu de la quasi-fermeture du domaine skiable, limité à la seule piste école.



Fait marquant :

La fréquentation importante au cours des vacances de Noël et du premier weekend de janvier, par une clientèle non habituée à la montagne, a engendré des difficultés importantes en termes de concentration de circulation automobile, stationnement et gestion des secours sur le territoire, et notamment sur le domaine skiable fermé. De leur côté, plusieurs stations alsaciennes ont vu leurs routes d'accès fermées par la gendarmerie pour tenter de réguler cette fréquentation.

En réponse à cette situation, dans le contexte de crise sanitaire Covid 19 et d'urgence impérieuse, et la convention de délégation ne pouvant trouver application pour cause de fermeture du domaine skiable, la commune de La Bresse a souhaité la mise en place d'une convention de prestations ad hoc de prompt secours avec la société La Bresse Labellemontagne, qui s'est engagée afin d'organiser les activités de secours sur le périmètre correspondant au domaine skiable fermé, le front de neige, les parkings et les zones d'évolution intermédiaires.

Le dispositif de prompt secours consistait en la permanence des interventions sur les périodes de forte affluence par une équipe de 2 équipiers avec les moyens d'intervention, placée sous commandement du SDIS.

Le détail des opérations de prompt secours :

Le dispositif a été mis en place sur les weekends du 16/01/2021 au 07/03/2021 soit un total de 16 jours. 17 interventions ont été réalisées suite à de la pratique de luge sur des zones non sécurisées, les évacuations vers les centres hospitaliers ont été au nombre de 9 dont 2 vers le centre hospitalier de Gérardmer, 4 vers le centre hospitalier de Remiremont et 3 vers le centre hospitalier de Saint-Dié.

L'ensemble de ces actes ont été comptabilisés comme des petits secours acte gratuit.

2.3 Damage :

Le service damage est composé d'un responsable damage, d'un adjoint et de 13 conducteurs d'engin de damage. On compte au total 6 engins de damage dont 3 machines à treuil + accessoires et un AEBI équipé d'une turbine.

Le service damage a en temps normal en hiver la charge chaque nuit d'entretenir les 34 pistes du domaine skiable ainsi que la gestion des deux entreprises extérieures assurant le déneigement des 4 parkings. Pour ce faire, le service damage est organisé en deux équipes, une équipe du soir de 18h à 2h et une équipe du matin de 2h à 9h35.

Suite aux directives gouvernementales pour faire face à la crise sanitaire, et notamment la fermeture des remontées mécaniques durant tout l'hiver, aucun des saisonniers du service n'a pu prendre poste, y compris les nouveaux recrutements, ils ont bénéficié du chômage technique.

Le service a connu une exploitation minimale assurée par le responsable de service et le responsable de garage. La mission principale du service a été de damer les pistes Ecole et The Flying Donuts, bouée sur neige.

Ils ont également mené quelques missions ponctuelles pour protéger les remontées mécaniques et les dispositifs de protection collective des pistes.

- Le service damage a pour l'hiver 2020/2021 effectué 488 heures, représentant moins de 10% de l'activité d'une année standard.
- La consommation moyenne du parc des engins de damage, avec 22.1 litres par heure de fonctionnement a été, dans ce contexte très particulier, supérieure de 12.7% par rapport à l'année N-1 ; elle reste pour autant inférieure à la consommation moyenne réalisée entre 2014 et 2019

Fait marquant :

Cette saison a été marquée par de gros épisodes neigeux engendrant d'importants travaux de déneigement des équipements sur le domaine skiable pourtant fermé (Remontées mécaniques, locaux, matériel de pistes...) afin de les préserver d'une éventuelle surcharge pouvant engendrer des casses de matériel, ainsi que d'importants déneigements des parkings de la station

3- Données appareils Remontées Mécaniques :

Le service exploitation est composé d'un directeur d'exploitation, de 5 chefs de secteur et de 70 à 80 salariés en charge de l'exploitation des remontées mécaniques. La maintenance est assurée par un responsable, son adjoint et 7 techniciens. Les installations consistent en 7 téléskis, 2 tapis, 4 télésièges à pinces fixes et 2 télésièges à pinces débrayables, mais cet hiver seuls les 2 nouveaux tapis ont fonctionné, avec 1.480 heures au total, pour 445.998 passages skieurs (soit par rapport à la totalité des appareils une baisse de -73.6% par rapport à 2019/2020 et de -95.9% par rapport à 2018/2019) et 147 227 passages piétons.

	HANSEL	GRETEL	TOTAL SAISON
Passages skieurs	142 282	303 716	445 998
Passages piétons (estimation)	147 227		147 227
TOTAL PASSAGES	289 509	303 716	593 225
Heures de fonctionnement	761,5	719,3	1 480,8
Nombre de jours d'ouverture	89	84	-
Indisponibilité (heure)	2,6	1,0	3,6

Axes d'amélioration :

2 accidents (sans gravité) sont survenus au débarquement du tapis roulant Hansel. Les blessés étaient des piétons utilisateurs de l'attraction The Flying Donuts. Une réflexion est menée conjointement avec le STRMTG pour modifier le flux de piétons sur ce tapis afin fluidifier le débarquement du tapis Hansel. Une action sera menée à l'horizon de la saison 2021/2022.

La conformité des remontées mécaniques est vérifiée par la société HALEC pour le compte de la société, et par le STRMTG (services techniques des remontées mécaniques et des transports guidés) Bureau Nord Est basé à BESANCON pour le compte de l'autorité de tutelle. A ce titre, les visites annuelles des câbles, les essais en charge et les grandes inspections sont réalisées conformément aux textes en vigueur. Chaque inspection est consignée et rapportée au STRMTG.

Le rapport de contrôle en exploitation du STRMTG Hiver 20/21 ne comporte qu'une observation mineure sur le tapis Hansel. Nouveauté introduite depuis 2018 au niveau national, le STRMTG procède à présent à des contrôles en exploitation, incognito (mais à priori, pas au cours de cette saison).

Les missions de sécurité des personnels vis-à-vis des clients usagers sont étudiées lors du passage du STRMTG.

Labellemontagne s'est mise en conformité au 1^{er} octobre 2017 en déployant le SGS (Système de gestion de la Sécurité). Un manuel qualité, dédié à l'exploitation et à la maintenance des remontées mécaniques, définit les principes d'organisation retenus pour maîtriser les risques.

Le suivi de la bonne gestion SGS est effectué lors d'audits par un cabinet externe agréé par le STRMTG. Pas de contrôle périodique sur la saison 2020/2021, celui-ci a été repoussé à une date ultérieure du fait de la fermeture administrative des remontées mécaniques..

3.1 Système GIAT

Utilisation du système GIAT (gestion de l'information des arrêts des téléportés) de suivi des remontées mécaniques : Ce système de suivi, en temps réel, permet une anticipation des opérations de maintenance curative en saison.

3.2 Maintenance des appareils RM et du réseau d'éclairage pistes

Le parc des remontées mécaniques a évolué en 2020 avec le démontage des trois téléskis école du front de neige remplacés par deux tapis couverts de la marque Sunkid. Une partie du démontage a été effectué par nos soins afin de conserver certaines pièces, le reste des pièces étant destiné à la destruction. Le service maintenance a participé au montage et à la mise en service des nouveaux tapis couverts, lui permettant une prise en main des nouveaux appareils, qui a été complétée par une formation en amont de l'ouverture au public.

Désormais, la station est dotée de :

- 2 tapis couverts
- 7 téléskis
- 4 télésièges fixes
- 2 télésièges débrayables
- 1 luge sur rail

La maintenance de ces différents appareils R M et du réseau d'éclairage pistes est assurée par les services techniques de l'entreprise, soit 8 personnes à l'année. La conformité des remontées mécaniques est vérifiée par le STRMTG Bureau Nord Est basé à BESANCON pour le compte de l'autorité de tutelle. A ce titre, les visites annuelles des câbles, les essais en charge et les grandes inspections sont réalisées conformément aux textes en vigueur.

Le réseau d'éclairage des pistes de la station est constitué de 798 projecteurs installés sur 171 poteaux bois, répartis sur les pistes du domaine exploité en aurore et en nocturne. L'entretien et le remplacement des coffrets de connexion sont effectués par le service maintenance tout au long de l'année. Les projecteurs défectueux sont remplacés régulièrement lors d'une opération annuelle effectuée par l'entreprise Boiron à l'aide d'une nacelle, spécialiste des travaux électriques sur réseau d'éclairage.

En automne 2020, 4 poteaux complets ont été déplacés suite aux travaux d'aménagement du front de neige.

3.3 Axes d'amélioration

Les remontées mécaniques n'ayant pas fonctionné au cours de l'hiver, compte tenu de la fermeture administrative des remontées mécaniques, aucun axe d'amélioration n'est retenu.

3.4 Faits marquants

Sur les appareils, 2 accidents ou incidents sont survenus sur les tapis et ont occasionné des blessures légères, soit un taux d'occurrence de 0,00448 pour mille passagers. Ce chiffre ne peut être analysé pour cette saison particulière, la station ne disposait pas de tapis les années précédentes et ce sont les seuls appareils qui ont fonctionné durant tout l'hiver 2020/21. Une analyse de cet indicateur sera reprise l'hiver prochain.

3.5 Arrêté du 30 avril 2021 – Report de certaines inspections des RM

Le ministère des transports a publié l'arrêté du 30 avril 2021: possibilités de report de certaines inspections des RM, qui prennent en compte à la fois les enjeux économiques et les enjeux de sécurité. L'arrêté permet de **ne pas compter l'année 2021 pour établir les échéanciers des inspections ce qui se traduira par le décalage d'un an des toutes les échéances à venir à partir de 2021 inclus.**

Possibilité soumise à certaines conditions préalables : Un fonctionnement limité d'ici la prochaine saison hivernale 2021/2022, notamment cet été 2021 ; des appareils qui auront fonctionné moins de 500 heures (hors certaines heures comme de dégivrage ou à faible vitesse type maintenance) dans la période d'une année précédant la prochaine saison hivernale, soit un décompte d'heures entre novembre 2020 et octobre 2021.

Les Inspections Annuelles seront pour autant réalisées.

Les décalages d'inspections réglementaires sont prévus sous réserve de la réalisation exhaustive de l'inspection annuelle et notamment des contrôles visuels des composants de sécurité et du génie-civil. 3.3

4 – Données Billetterie :

Le service des caisses se compose d'une responsable des caisses, de deux adjoints et d'une vingtaine d'hôtes de vente, en charge de la vente des titres de transport

La structure tarifaire des titres de transports permettant l'accès au domaine skiable de La Bresse-Hohneck a été reconduite dans son ensemble par rapport à la saison 2019/2020. Pour la saison 2020/2021, l'augmentation moyenne des tarifs a été de + 2.5%.

5 - Quelques éléments relatifs au personnel :

- Emploi de 53 personnes au maximum de l'exploitation d'hiver 2020/2021, réparties en 18 salariés permanents, 4 CDD, 31 saisonniers, 0 occasionnels.
- Effectif total : 31.9 salariés ETP (équivalent temps plein) s/période 01/09/19 au 31/08/20
- Effectif d'embauche des employés handicapés est de 1,06 ETP.
- Effectifs constitués à 69% d'hommes et 31% de femmes.
- 7 stagiaires ont été accueillis durant la saison : 2 stagiaires pisteurs, 1 stagiaire découverte en BTS administratif, et 4 stagiaires découverte de classe de 3^{ème} pendant 3 à 5 jours répartis entre les différents services.

La Sécurité du travail est un objectif prioritaire et constant, matérialisé depuis 12 ans par l'engagement d'une démarche sécurité au travail pour l'ensemble du personnel, qui a abouti à l'obtention de la certification Management de la Santé Sécurité au Travail OHSAS 18001 en 2012 pour l'ensemble des activités du groupe Labellemontagne.

Le groupe Labellemontagne est attentif à l'évolution des compétences des équipes.

3.55% de la masse salariale a été notamment consacrée au titre de la formation continue.

6) Redevances, taxes et contributions à la Collectivité (exercice clos 2019/2020)

REDEVANCES, TAXES et CONTRIBUTIONS à la COLLECTIVITE

	EXERCICES CLOS :							
	2019/2020	2018/2019	2017/2018	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Redevance Loi Montagne s/remontées mécaniques	187 089 €	349 082 €	373 028 €	308 248 €	278 762 €	329 618 €	264 914 €	372 129 €
Redevance Loi Montagne s/Luge Schlitte Mountain	8 533 €	10 295 €	10 475 €	11 040 €	7 932 €	8 249 €	9 176 €	8 935 €
Taxes sur remontées mécaniques	110 782 €	212 182 €	222 677 €	184 949 €	172 004 €	201 837 €	161 289 €	225 098 €
Cotisation à l'Office du Tourisme	1 167 €	1 167 €	994 €	994 €	994 €	990 €	984 €	1 340 €
Participation au Ski club (via ventes assurances)	2 428 €	2 626 €	2 158 €	1 935 €	1 935 €	2 295 €	1 847 €	2 626 €

IV - Perspectives commerciales Hiver 2021/2022 & Eté 2022

1 - Grilles tarifaires hiver 2021/2022 :

Pour la saison hiver 2021/2022, les tarifs des forfaits des remontées mécaniques seront revus à la hausse de +2.5% sur la période rouge et de 2.5% également sur la période bleue.

Les tarifs demi-journée seront revus à la hausse de 2.88% (au lieu de 2%) pour recoller à la tendance du marché de proximité, massif des Vosges et Forêt Noire.

Les catégories tarifaires clients restent identiques à la structure établie les années précédentes avec notamment :

- Un tarif « Famille Tribu » accordant une réduction de 10% (mini 4 personnes de la même famille dont au moins 1 adulte et 2 enfants de moins de 17ans)
- Un tarif « Enfants » applicable jusqu'à 12 ans révolus
- Un tarif « Réduit » applicable de 13 à 24 ans révolus et de 65 ans à 74 ans
- Gratuité accordée pour les enfants de – de 5 ans et les seniors à partir de 75 ans.

Initiée il y a 5 ans, l'orientation tarifaire famille sera renforcée pour la prochaine saison avec un prix d'appel représentant un effort tarifaire conséquent pour les forfaits saison hiver 2021/2022, proposés dès cet été 2020 en tarif primeur :

- Forfait saison adulte primeur 364€
- Forfait saison enfant primeur 155€
- Forfait saison famille primeur, 2 parents 728€
- + 10% supplémentaire par enfant de -17ans, sur présentation livret famille

Poursuite du dispositif Carte Blanche tel que proposé en 2020/2021 par le groupe Labellemontagne : Carte Blanche transversale permettant aux skieurs de bénéficier d'une Carte Blanche valable sur l'ensemble des stations Labellemontagne.

Fait marquant :

Depuis 2015/2016, dans le cadre de l'institution des nouvelles grandes Régions, le Ministère de l'Education Nationale a modifié la répartition des vacances scolaires françaises entre les zones A, B et C. La répartition entrée en vigueur en 2015-2016, inchangée depuis, a eu pour effet de concentrer une part très importante de la clientèle de skieurs du massif des Vosges. (Alsace, Lorraine, Champagne – Ardennes, regroupées dans la Région Grand Est, mais aussi les Hauts de France, la Normandie, ...).

Les analyses opérées sur l'évolution de ces zones démontrent qu'elle a eu statistiquement pour conséquence d'appauvrir pour l'ensemble du ski français (et pas seulement pour le Massif Vosgien) la zone A en skieurs

Source : G2A

	Anciennes zones (avant 2015)		Nouvelles zones	
	Nombre d'habitants	Poids dans la clientèle ski	Nombre d'habitants	Poids dans la clientèle ski
Zone A (Lyon)	25 M	36%	29 M	27%
Zone B (Marseille)	24 M	37%	17 M	42%
Zone C (Paris)	15 M	27%	18 M	31%

Les instances professionnelles, institutionnelles interviennent pour faire valoir la proposition de repositionner la Région Hauts de France dans la zone A, ce qui rééquilibrerait un peu la répartition (Motion du SIVU Tourisme Hautes-Vosges de fin décembre 2019). Il est important que les instances représentatives des Vosges et de la Région fassent que la voix du tourisme vosgien soit entendue dans les ministères parisiens.

Par ailleurs, en 2021/2022 il n'y aura seulement que 5 semaines d'inter-vacances en janvier.

2 - Grilles tarifaires été 2022 :

Pour la saison Eté 2022, les tarifs des forfaits des remontées mécaniques seront revus à la hausse (+2.5%).

Les catégories tarifaires clients restent identiques à la structure établie les années précédentes avec notamment :

- Un tarif « Famille Tribu » accordant une réduction de 5%
- Un tarif « Enfants » applicable jusqu'à 12 ans révolus
- Un tarif « Club VTT accordant une réduction de 5%

Les tarifs des tickets luge « Schlitte Mountain », « Waouland attractions » et « Air Bag bouée » seront revus à la hausse de +2.5%.

La **carte VTT Plus** sera délivrée à nouveau aux clients ayant pris leur forfait saison été à La Bresse-Hohneck. Créée en 2017, la carte VTT Plus reprend le fonctionnement de la carte SKI plus.

3 - Actions commerciales et perspectives :

3.1 – Actions commerciales

De nouvelles opportunités s'offrent aux acteurs du tourisme de la région Grand Est, dans le cadre du nouveau pacte de destinations. Les Vosges figurent parmi les 5 destinations retenues, rendant possible un co-financement des actions de communication par la région Grand-Est à hauteur de 50 %.

La Bresse Labellemontagne, partenaire du Pacte de destination Vosges 2020 et de la campagne de communication 2020/2021, envisage de renouveler ce partenariat (campagne suspendue début janvier 2021).

La Bresse Labellemontagne s'inscrira cette année encore en complémentarité des actions commerciales engagées par les différents opérateurs touristiques (OTL, SIVU Tourisme, Département, Massif des Vosges, ...) en ciblant les marchés de proximité, de la région parisienne et du Benelux.

Après une page Facebook avec plus de 60 000 fans, plus actions prévues sur les autres médias, Instagram, Trip Advisor, Google Business...

Une réflexion est menée afin de développer un positionnement de station facilitant l'apprentissage du ski et du vélo. En amont des actions commerciales, il conviendra de fédérer les différents acteurs de la vie locale concernés par ce positionnement et de se doter des infrastructures ad hoc.

3.2 Perspectives – Impacts de la crise sanitaire Covid-19

Le lancement de la saison été 2021 a été de nouveau impacté par les suites de la brutale crise sanitaire provoquée par la pandémie de Covid-19.

Si la prudence était de mise dans le rapport 2020 quant à l'impossibilité d'évaluer l'impact effectif qu'elle aurait sur l'activité et l'entreprise, personne ne pouvait imaginer qu'elle amènerait à vivre un hiver entier privé de l'activité remontées mécaniques, et les conséquences en seront lourdes

Au-delà de cette période, et même si la progression de la vaccination permet de reprendre un peu d'optimisme, il reste impossible à ce jour d'évaluer l'impact total effectif qu'aura cette crise sans précédent sur l'activité en consolidé, et ses éventuels rebonds sur les saisons à venir.

Ces impacts peuvent être multiformes, tant en termes de fréquentation directe (contraintes de fonctionnement liées aux consignes sanitaires et surcoûts en résultant, évolution des pratiques de loisirs et tourisme des consommateurs, ...) que pour l'écosystème touristique dont les entreprises ont été lourdement frappées (tour-opérateurs, transporteurs, organisateurs de séminaires et d'événementiel, ...).

La campagne vaccinale en cours sur le territoire, aura certainement des conséquences visibles sur le freinage de la pandémie, pour autant les mesures associées ; passeport vaccinal et possibles vérifications à mettre en place par les opérateurs touristiques ne sont connues à ce jour et pourraient à nouveau peser sur l'économie de l'entreprise.

V - Conclusion

La pandémie planétaire Covid 19 et les mesures sanitaires associées, notamment la fermeture administrative des remontées mécaniques dictée par le gouvernement durant l'intégralité de l'hiver 2020/2021, ont impacté lourdement l'entreprise et l'ensemble du groupe Labellemontagne

Aujourd'hui, l'activité touristique reprend progressivement suite à la levée progressive des mesures sanitaires renforcées cet été, saison où sont accueillis les clients avec des protocoles sanitaires rodés et mis à jour régulièrement.

Fin mai ont été reçus les montants alloués dans le cadre du dispositif de compensation visant à indemniser une partie du préjudice subi cet hiver (70% des charges fixes, elles même estimées nationalement à 70% du Chiffre d'Affaires, soit 49% du CA de la moyenne des 3 exercices précédant la survenue de la crise Covid). Ce dispositif complète celui de l'activité partielle qui a été activé dès le début de l'hiver.

Dans sa globalité, le groupe Labellemontagne projette un résultat négatif sur l'exercice en cours, le premier depuis 20 ans. L'entreprise La Bresse Labellemontagne devrait pouvoir rester à l'équilibre pour l'exercice, grâce notamment à la part d'activité mobilisée par des nouveaux équipements du coeur de station (non frappés par l'interdiction de fonctionnement comme les RM), démontrant une nouvelle fois la résilience de l'entreprise face aux coups durs, un résultat obtenu par une capacité d'investissement régulière et par une équipe de salariés rompue aux exercices difficiles.

Résolument tourné vers l'avenir, le groupe Labellemontagne et l'entreprise seront vigilants à retrouver un fonctionnement équilibré aussi rapidement que possible, dans un écosystème de la montagne où tous les acteurs ont été impactés, sans pouvoir aujourd'hui en évaluer l'ensemble des conséquences, voire les prolongations éventuelles.

L'attention sera également être tournée vers le recrutement et à la formation des nouveaux salariés en amont de la prochaine saison hivernale, certains des salariés ayant choisi de réorienter leur carrière professionnelle, conséquence des 2 hivers difficiles qui ont été traversés.

« Nous restons tournés vers notre but commun visant à asseoir le plus efficacement possible la notoriété et l'attractivité de la station de La Bresse-Hohneck, qui plus est dans ce contexte difficile, et la prochaine procédure relative à une nouvelle concession de service public nous apparaît comme une opportunité majeure d'écrire une nouvelle page de la station dans laquelle nous souhaitons pouvoir nous investir à nouveau »

CONTRATS AFFERMAGE M. Unal GOK pour l'exploitation de : « Restaurant La Passerelle » et « Le Bowling »

La liasse comptable établie au 31 décembre 2020, lors de l'arrêté des comptes de l'exploitation du Restaurant-Bar « La Passerelle, et du « Bowling » par M. GOK, fait ressortir les quelques éléments suivants :

BILAN ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2020												
	PASSERELLE	PASSERELLE A-1	ECART		BOWLING	BOWLING A-1	ECART		ACTIF GOK Unal	TOTAL ACTIF An-1	ECART	
			Euros	%			Euros	%			Euros	%
ACTIF IMMOBILISE												
IMMO INCORPORELLES												
IMMO CORPORELLES												
installation techniques	5 427	4 637	790		1 531	2 132	-601		6 958	6 769	189	
autres immo corpo	10 583	11 684	-1 101		1 316	2 649	-1 332		11 899	14 332	-2 433	
IMMO FINANCIERES												
autres immo financière	2 400	2 400	0				0		2 400	2 400	0	
TOTAL II =	18 410	18 721	-311	-1,66%	2 848	4 781	-1 933	-40,43%	21 257	23 501	-2 244	-9,55%
ACTIF CIRCULANT												
STOCKS ET EN COURS												
mat première, appro	576	1 987	-1 411		248	857	-608		825	2 844	-2 019	
CREANCES												
autres créances	11 635	3 503	8 132		4 720	1 543	3 177		16 355	5 047	11 308	
VMP												
DISPONIBILITES	201	7 984	-7 783		63 522	20 506	43 016		63 723	28 490	35 233	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	16	0	16		7		7		23	0	23	
TOTAL III =	12 429	13 475	-1 046	-8%	68 498	22 906	45 592	199%	80 927	36 381	44 546	122%
TOTAL ACTIF	30 839	32 195	-1 357	-4%	71 345	27 687	43 658	158%	102 184	59 882	42 302	71%
BILAN PASSIF NET AU 31 DECEMBRE 2020												
	PASSERELLE	PASSERELLE A-1	ECART		BOWLING	BOWLING A-1	ECART		PASSIF GOK Unal	TOTAL ACTIF An-1	ECART	
			Euros	%			Euros	%			Euros	%
CAPITAUX PROPRES												
Capital social	-111 240	-24 945	-86 295		- 8 659	- 29 499	20 840		-119 899	-54 444	-65 455	
Résultat de l'exercice	37 630	23 766	13 865		38 687	42 483	-3 796		76 317	66 249	10 068	
Subventions d'investissement	0	0	0				0		0	0	0	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-73 610	-1 180	-72 430		30 028	12 985	17 043		-43 582	11 805	-55 387	
Autres fonds propres												
Provisions												
DETTES												
DETTES FINANCIERES												
Dettes auprès Ets de crédit (CBC)	59 691	543	59 147		23 160	239	22 920		82 850	783	82 067	
DETTES D'EXPLOITATION												
Dettes fournisseurs	19 698	16 385	3 313		7 991	7 218	773		27 689	23 603	4 086	
Dettes fiscales et sociales	25 060	16 446	8 614		10 166	7 245	2 922		35 226	23 691	11 535	
DETTES DIVERSES												
							0		0	0	0	
TOTAL DETTES	104 449	33 375	71 073	212,95%	41 317	14 702	26 615	181,03%	145 766	48 077	97 689	203,19%
TOTAL PASSIF	30 839	32 195	-1 357	-4,21%	71 345	27 687	43 658	157,69%	102 184	59 882	42 302	70,64%

COMPTE DE RESULTAT au 31/12/2020

	PASSERELLE				BOWLING				COMPTE RESULTAT GOK Unal			
	PASSERELLE	PASSERELLE A-1	Ecart		BOWLING	BOWLING A-1	Ecart		COMPTE RESULTAT GOK Unal	COMPTE RESULTAT GOK Unal A-1	Ecart	
			Euros	%			Euros	%			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION												
Montant net du CA	204 227	280 797	-76 570	-27,27%	82 868	123 717	-40 848	-33,02%	287 095	404 513	-117 418	-29,03%
Production vendue												
Production stockée			0				0		0	0	0	
Production immobilisée	1 755	2 422	-667	-27,54%	712	1 067	-355	-33,27%	2 467	3 489	-1 022	-29,29%
Subventions d'exploitation	3 023	2 463	560	22,75%	1 227	1 085	142	13,05%	4 250	3 548	702	19,78%
Reprises, transfert de charges	23 876	0	23 876	ns	9 686	0	9 686	ns	33 562	0	33 562	ns
Autres produits	8	3	5	ns	3	1	2	ns	11	5	7	ns
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	232 889	285 685	-52 796	-18,48%	94 496	125 870	-31 374	-24,93%	327 386	411 556	-84 170	-20,45%
CHARGES D'EXPLOITATION												
Achat matières et autres appro.	74 442	110 153	-35 711	-32,42%	3 352	11 518	-8 166	-70,90%	77 794	121 671	-43 877	-36,06%
Variation de stock	1 411	31	1 380	4520,17%	608	53	556	1055,69%	2 019	83	1 936	2327,85%
Autres achats et charges externes	50 320	52 838	-2 518	-4,76%	23 225	27 453	-4 227	-15,40%	73 546	80 291	-6 745	-8,40%
Impôts et taxes	5 448	6 900	-1 452	-21,05%	1 777	2 625	-848	-32,30%	7 225	9 525	-2 300	-24,15%
Salaires et traitements	67 490	59 169	8 321	14,06%	27 379	26 064	1 315	5,05%	94 869	85 233	9 636	11,31%
Charges sociales	-7 896	27 627	-35 523	-128,58%	-3 203	12 170	-15 373	-126,32%	-11 099	39 796	-50 896	-127,89%
Cotisations personnelles de l'exploitant			0	#DIV/0!			0		0	0	0	#DIV/0!
Dotations aux amort sur immo	2 851	2 722	130	4,76%	2 186	2 411	-224	-9,31%	5 038	5 132	-95	-1,85%
Autres charges	515	831	-315	-37,98%	209	366	-157	-42,89%	724	1 196	-472	-39,48%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	194 581	260 268	-65 687	-25,24%	55 534	82 660	-27 125	-32,82%	250 115	342 928	-92 812	-27,06%
RESULTAT D EXPLOITATION	38 308	25 417	12 891	50,72%	38 962	43 211	-4 249	-9,83%	77 270	68 628	8 643	12,59%
Produits Financiers												
Charges Financières - Intérêt et charges assimilées	1 271	1 961	-690		516	864	-348	-40,31%	1 787	2 825	-1 038	-36,75%
RESULTAT FINANCIER	-1 271	-1 961	690		-516	-864	348	-40,31%	-1 787	-2 825	1 038	-36,75%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	37 037	23 456	13 581	57,90%	38 446	42 347	-3 901	-9,21%	75 484	65 803	9 681	14,71%
Produits exceptionnels - s/opérations de gestion		309	-309	ns		136			0	446	-446	-100,00%
Produits exceptionnels - s/opération en capital	593		593	ns	241				833	0	833	#DIV/0!
Charges exceptionnelles							0		0	0		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	593	309	283	ns	241	136	104		833	446	388	86,94%
TOTAL PRODUITS	233 482	285 995	-52 513	-18,36%	94 737	126 007	-31 270	-24,82%	328 219	412 001	-83 782	-20,34%
TOTAL CHARGES	195 852	262 229	-66 377	-25,31%	56 050	83 523	-27 473	-32,89%	251 902	345 753	-93 851	-27,14%
RESULTATS DE L'EXERCICE	37 630	23 766	13 865	58,34%	38 687	42 483	-3 796	-8,94%	76 317	66 249	10 068	15,20%

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION au 31/12/2020

LA PASSERELLE	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE AFFAIRES	204 227	100,00	280 797	100,00	- 76 570	- 27,27
Vente de marchandises - Achats de marchandises - Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue +Variation production stockée + Production immobilisée	204 227 1 755	100,00 0,86	280 797 2 422	100,00 0,86	- 76 570 667	- 27,27 - 27,54
PRODUCTION DE L EXERCICE	205 982	100,86	283 219	100,86	- 77 237	- 54,81
- Achats stockés approvisionnement - Variation des stocks et approvisionnement - Achats de sous-traitance directe	74 442 1 411	36,14 0,69	110 153 31	38,89 0,01	- 35 711 1 380	- 32,42 #####
MARGE BRUTE PRODUCTION	130 129	63,17	173 036	61,10	- 42 907	- 24,80
MARGES (Commerciale + Production)	130 129	63,72	173 036	61,62	- 42 907	- 24,80
- Achats non stockés - Autres charges externes	50 320	24,64	52 838	18,82	- 2 518	- 4,76
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	79 809	39,08	120 198	42,81	- 40 389	- 33,60
+ Subventions d'exploitation - Impôts, taxes et versements assimilés - Autres impôts et taxes - Salaires et traitements - Charges sociales	3 023 5 448 - 67 490 7 896	1,48 2,67 - 33,05 3,87	2 463 6 900 - 59 169 27 627	0,88 2,46 - 21,07 9,84	560 - 1 452 8 321 - 35 523	22,75 - 21,05 14,06 -128,58
EXCEDENT BRUT D EXPLOITATION	17 791	8,71	28 966	10,32	- 11 175	- 38,58
+ Reprises sur amortissements et provisions + Autres produits d'exploitation + Transfert de charges d'exploitation - Dotations aux amort., dépréciations et provisions - Autres charges de gestion courante	23 876 8 - 2 851 515	0,00 - - 1,40 0,25	- 3 - 2 722 831	0,00 - - 0,97 0,30	23 876 5 130 - 315	152,96 - 4,76 - 37,98
RESULTAT EXPLOITATION	38 308	18,76	25 417	9,05	12 891	50,72
Bénéfice-perte sur opérations en commun + Produits financiers - Charges financières	- 1 271	- -	- 1 961	- -	690	- 2,75
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	37 037	18,14	23 456	8,35	13 581	57,90
Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles	593 -	0,29 -	309 -	0,11 -	902 -	3,92 -
RESULTAT EXCEPTIONNEL	593	0,29	309	0,11	902	3,92
- Participation des salariés - Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-
RESULTAT DE L EXERCICE	37 630	18,43	23 766	8,46	14 483	58,34

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION au 31/12/2020

LE BOWLING	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE AFFAIRES	82 868	100,00	123 717	100,00	- 40 848	- 33,02
Vente de marchandises - Achats de marchandises - Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue +Variation production stockée + Production immobilisée	82 868 712	100,00 0,86	123 717 1 067	100,00 0,86	- 40 848 355	- 33,02 - 33,27
PRODUCTION DE L EXERCICE	83 581	100,86	124 784	100,86	- 41 203	- 66,29
- Achats stockés approvisionnement - Variation des stocks et approvisionnement - Achats de sous-traitance directe	3 352 608	4,01 0,73	11 518 53	9,23 0,04	- 8 166 556	- 70,90 #####
MARGE BRUTE PRODUCTION	79 620	95,26	113 213	90,73	- 33 593	- 29,67
MARGES (Commerciale + Production)	79 620	96,08	113 213	91,51	- 33 593	- 29,67
- Achats non stockés - Autres charges externes	23 225	28,03	27 453	22,19	- 4 227	- 15,40
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	56 395	68,05	85 760	69,32	- 29 365	- 34,24
+ Subventions d'exploitation - Impôts, taxes sur rémunération - Autres impôts et taxes - Salaires et traitements - Charges sociales	1 227 1 777 - 27 379 3 203	1,48 2,14 - 33,04 3,87	1 085 2 625 - 26 064 12 170	0,88 2,12 - 21,07 9,84	142 848 - 1 315 15 373	13,05 - 32,30 - 5,05 - 126,32
EXCEDENT BRUT D EXPLOITATION	31 668	38,21	45 986	37,17	- 14 318	- 31,14
+ Reprises sur amortissements et provisions + Autres produits d'exploitation + Transfert de charges d'exploitation - Dotations aux amort., dépréciations et provisions - Autres charges de gestion courante	9 686 3 - 2 186 209	0,00 - - 2,64 0,25	- 1 - 2 411 366	0,00 - - 1,95 0,30	9 686 2 - 224 157	132,39 - - - 9,31 - 42,89
RESULTAT EXPLOITATION	38 962	47,02	43 211	34,93	- 4 249	- 9,83
Bénéfice-perte sur opérations en commun + Produits financiers - Charges financières	- 516	- -	- 864	- -	- 348	- -
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	38 446	46,39	42 347	34,23	- 3 901	- 9,21
Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles	241 -	0,29 -	136 -	0,11 -	377 -	- -
RESULTAT EXCEPTIONNEL	241	0,29	136	0,11	377	76,42
- Participation des salariés - Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L EXERCICE	38 687	46,68	42 483	34,34	- 3 524	- 8,94

Conclusion :

➤ **Bowling :**

- Un chiffre d'affaires de 82 868€ en baisse de 40 848€ (soit - 33.02%) par rapport à l'exercice 2019,
- Une marge brute en baisse de - 33 593€ par rapport à 2019
- Un résultat d'exploitation en baisse de - 4 249€ par rapport à A-1
- Un résultat de l'exercice 2020 de 38 687€ pour 42 483€ en 2019 soit baisse de - 3 524€

➤ **Passerelle :**

- Chiffre d'affaires de 204 227€ en baisse de 76 570 € (soit -27.27%) par rapport à 2019,
- Une marge brute en baisse de - 42 907€ par rapport à 2019
- Un résultat d'exploitation de 38 308€ en 2020, soit une hausse de 12 891€
- Un résultat de l'exercice de 37 630€ pour 23 766€ en 2019, soit hausse de +14 483€

L'année 2020 a vu une nette baisse du chiffre d'affaires, que ce soit pour la Passerelle et pour le Bowling, conséquence directe de la fermeture des deux établissements suite au confinement de mars à mai 2020 et de fin d'année 2020.

➤ **Redevance :**

REDEVANCE 2020 - UNAL GOK

	C.A 2020	Calcul redevance	2020	Pour mémoire :	
				C.A 2019	redev. 2019
PASSERELLE	204 227 €	redevance de 5% sur partie CA > à 150 000 €	2 711 €	280 797 €	6 540 €
BOWLING	82 868 €	Redev. De 1% sur CA <= à 50 000€ 500 € Redev. De 5% sur CA > 50 000€ 1 643 € s/total	2 143 €	123 717 €	4 186 €
TOTAL	287 095 €		4 855 €	404 513 €	10 726 €

Documents fournis par le délégataire, pour l'exercice Année 2020 :

- Bilan et compte de résultat, établis par l'Expert-comptable, par entité (restaurant et Bowling)
Voir tableaux ci-dessus
- Inventaire des Immobilisations .